

États financiers

30 avril 2003

Note : Les états financiers du Fonds monétaire international ont été traduits de l'anglais. Ils ont fait l'objet, dans leur version originale, d'un audit confié à des vérificateurs indépendants, dont le rapport et les conclusions sont présentés dans la version anglaise du *Rapport annuel*.

Département général

Bilan aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002		2003	2002
Actifs			Passifs et ressources		
Encours des crédits	65.977.977	52.080.697	Passifs		
Monnaies utilisables	97.028.740	102.460.003	Rémunération à verser	244.544	272.187
Autres monnaies	47.692.348	54.625.246	Autres engagements	140.347	120.750
Monnaies, total (notes 3 et 4)	<u>210.699.065</u>	<u>209.165.946</u>	Comptes spéciaux conditionnels (note 10))	1.401.019	1.307.019
Avoirs en DTS	962.641	1.484.927	Passifs, total	<u>1.785.910</u>	<u>1.699.956</u>
Avoirs en or (note 5)	5.851.771	5.851.771	Ressources des pays membres		
Montants à recevoir (note 6)	576.570	500.670	Quotes-parts, représentées par :		
Autres actifs (notes 7 et 14)	714.092	752.987	les positions dans la tranche de réserve (notes 2 et 4) ...	68.008.951	55.327.139
Placements au compte de versements spécial (note 8)	2.590.349	2.537.301	les paiements au titre des souscriptions : utilisables	97.028.740	102.460.003
Prêts de la facilité d'ajustement structurel (note 3)	136.816	341.692	autres	<u>47.693.609</u>	<u>54.628.758</u>
Actifs, total	<u>221.531.304</u>	<u>220.635.294</u>	Total des quotes-parts	212.731.300	212.415.900
			Réserves du compte des ressources générales	4.286.929	3.640.445
			Ressources du compte de versements spécial (accumulées)	<u>2.727.165</u>	<u>2.878.993</u>
			Passifs et ressources, total	<u>221.531.304</u>	<u>220.635.294</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Département général
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Revenu opérationnel		
Intérêts et commissions (note 6)	2.295.250	1.985.921
Intérêts sur les avoirs en DTS	28.038	41.284
Revenu des placements du compte de versements spécial	61.431	132.503
Autres commissions et recettes (note 6)	<u>131.629</u>	<u>157.496</u>
	<u>2.516.348</u>	<u>2.317.204</u>
Dépenses opérationnelles		
Rémunération (note 9)	1.201.347	1.293.961
Dépenses administratives (note 13)	<u>607.086</u>	<u>530.794</u>
	<u>1.808.433</u>	<u>1.824.755</u>
Revenu net total	<u>707.915</u>	<u>492.449</u>
Revenu net du département général :		
Revenu net du compte des ressources générales	646.484	359.946
Revenu du compte de versements spécial	<u>61.431</u>	<u>132.503</u>
	<u>707.915</u>	<u>492.449</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général

État des variations des ressources pour
les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Compte des ressources générales			Ressources accumulées au compte de versements spécial	
	Quotes-parts	Réserve spéciale	Réserve générale		Réserves totales
Solde au 30 avril 2001	212.414.900	2.344.982	935.517	3.280.499	2.838.454
Paiements de quote-part	1.000	—	—	—	—
Revenu net	—	46.242	313.704	359.946	132.503
Transferts du fonds fiduciaire	—	—	—	—	191
Transferts du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire	—	—	—	—	103
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(30.658)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	—	—	—	—	(61.600)
Solde au 30 avril 2002	212.415.900	2.391.224	1.249.221	3.640.445	2.878.993
Paiements de quote-part	315.400	—	—	—	—
Revenu/(pertes), net	—	(9.770)	656.254	646.484	61.431
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(149.259)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	—	—	—	—	(64.000)
Solde au 30 avril 2003	212.731.300	2.381.454	1.905.475	4.286.929	2.727.165

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités opérationnelles		
Revenu net	707.915	492.449
Ajustements visant à rapprocher le revenu net des ressources utilisables provenant d'activités opérationnelles		
Variations des montants à recevoir et des autres avoirs	(37.005)	3.948
Variations des rémunérations à verser et des autres engagements	(8.046)	(149.227)
Allocation au compte spécial conditionnel	94.000	94.000
Pertes de placement non réalisées	—	24.415
Monnaies utilisables et DTS provenant des prêts aux pays membres		
Achats de monnaies et de DTS, y compris dans la tranche de réserve	(21.783.516)	(29.194.497)
Rachats de monnaies et de DTS	7.783.894	19.207.036
Remboursements de prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel	204.876	90.834
Monnaies utilisables et DTS utilisés dans les activités opérationnelles, net	(13.037.882)	(9.431.042)
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités de placement		
Placements nets du compte de versements spécial	(53.048)	(155.788)
Monnaies utilisables et DTS utilisés dans les activités de placement, net	(53.048)	(155.788)
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités financières		
Souscriptions payées en DTS ou en monnaies utilisables	78.850	250
Changements dans la composition des monnaies utilisables	7.271.790	1.532.302
Transferts au compte de fiducie de la FRPC, au fonds fiduciaire FRPC-PPTE et à d'autres comptes	(213.259)	(91.964)
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités financières, net	7.137.381	1.440.588
Diminution nette des avoirs en monnaies utilisables et en DTS	(5.953.549)	(8.146.242)
Monnaies utilisables et DTS, début de période	103.944.930	112.091.172
Monnaies utilisables et DTS, fin de période	97.991.381	103.944.930

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Objet et organisation

Le FMI est une organisation internationale qui compte 184 États membres. Il a été créé pour promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés, faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi, et mettre temporairement à la disposition de ses pays membres, moyennant des garanties adéquates, des concours financiers pour les aider à atténuer les répercussions de l'ajustement de leur balance des paiements. Le FMI effectue ses opérations et transactions par l'intermédiaire du département général et du département des droits de tirage spéciaux (département des DTS). Le département général comprend le compte des ressources générales (CRG), le compte de versements spécial (CVS) et le compte d'investissement, qui n'a pas été utilisé. En outre, le FMI administre des fonds fiduciaires et des comptes établis pour la prestation de services financiers ou techniques ou l'exécution d'opérations financières conformes à ses buts. Les ressources de ces fonds et comptes proviennent des pays membres ou du FMI lui-même, dans ce dernier cas sous la forme de transferts du CVS. Les états financiers du département des DTS et de ces fonds et comptes font l'objet d'une présentation distincte.

Compte des ressources générales

Le CRG, qui détient les ressources générales du FMI, retrace les opérations suivantes : encaissement des souscriptions de quote-part, utilisation des crédits du FMI et leur remboursement, recouvrement des commissions sur cette utilisation, rémunération des positions créditrices, emprunts, paiements d'intérêts et remboursement du principal au titre de ces emprunts.

Compte de versements spécial

Les avoirs et ressources du CVS et ceux des autres comptes du département général sont comptabilisés séparément. Les ressources du CVS se composent de transferts du fonds fiduciaire, compte administré par le FMI, et d'une partie du produit des ventes d'or effectuées dans le passé par l'institution (il n'y a pas eu de ventes d'or au cours de l'exercice 2003 ou 2002). Le revenu du placement de cette part des profits est transféré, au fur et à mesure des besoins, du CVS au fonds fiduciaire FRPC-PPTE conformément aux décisions du FMI. L'encours des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) est lui aussi comptabilisé au CVS. La FAS a été établie en mars 1986 pour fournir une aide de balance des paiements à des conditions concessionnelles aux pays membres en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises.

L'excédent des avoirs du CVS sur ses besoins de financement, non compris le revenu des placements du produit des ventes d'or effectuées en application de la décision de 1999 sur les ventes d'or du FMI, est transféré à la réserve du compte de fiducie de la FRPC, que le FMI administre séparément en qualité de fiduciaire.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Encours des crédits

Le FMI fournit à ses pays membres une aide de balance des paiements suivant des politiques bien établies en leur vendant des DTS ou des monnaies d'autres pays membres en échange de leur propre monnaie. Lorsqu'ils effectuent un achat, les pays membres sont tenus de racheter au FMI, dans un délai donné, ses avoirs en leur monnaie découlant de l'achat contre versement de DTS ou de monnaies d'autres pays membres spécifiées par celui-ci. Les crédits du FMI doivent être remboursés suivant un calendrier précis, dans un délai qui varie selon le type de facilité utilisé. Les calendriers de remboursement portent sur deux éléments : i) les rachats par anticipation, le but étant d'obtenir un remboursement anticipé des pays qui sont en mesure de le faire, conformément au principe depuis longtemps observé par le FMI, à savoir que ses ressources ne doivent être utilisées par les pays que tant qu'ils

ont un besoin de balance des paiements, et ii) les obligations de rachat. Les délais de remboursement des rachats par *anticipation* peuvent être prolongés au maximum d'un an pour les achats dans les tranches de crédit ou au titre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS), et de trois ans pour les achats au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) (de six mois pour les achats FRS et d'un an pour les achats au titre des lignes de crédit préventives (LCP) après le 21 février 2003), sur la demande du pays membre, si sa position extérieure n'est pas suffisamment solide.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a donné une suite favorable aux demandes de l'Argentine à bénéficier d'une prolongation d'un an du délai de rachats par anticipation portant sur un montant de 5,8 milliards de DTS (le délai d'un rachat par ce pays d'un montant de 741 millions de DTS a été prolongé d'un an pendant l'exercice 2002). La prorogation accordée au cours de l'exercice 2003 s'étend aux rachats par anticipation fixés pour la période comprise entre mai et août 2003 et portant sur un montant de 390 millions de DTS. Le FMI a en outre approuvé les demandes de l'Équateur, du Sri Lanka et de l'Uruguay à bénéficier d'une prolongation d'un an du délai de rachats par anticipation d'un montant de 14 millions de DTS, 52 millions de DTS et 129 millions de DTS fixés pour les exercices 2004, 2004 et 2003, respectivement.

Un pays membre est considéré comme ayant des impayés à l'égard du FMI lorsqu'il ne s'est pas acquitté de son obligation de rachat. Si le délai fixé pour le rachat par anticipation a été dépassé sans l'octroi d'une dérogation par le FMI, il en résultera notamment une suspension du droit du pays membre à effectuer de nouveaux tirages, même au titre d'un accord en vigueur. Les politiques du FMI qui régissent l'utilisation de ses ressources générales sont destinées à assurer le caractère temporaire de cette utilisation et la restitution des ressources dans les délais de rachat convenus.

Les pays membres ont le droit de racheter à tout moment les avoirs du FMI en leur monnaie sur lesquels sont prélevées des commissions, et sont censés effectuer leurs rachats dès lors que la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore.

Les impayés au titre d'obligations et le premier compte spécial conditionnel

Le FMI a pour politique de ne pas inclure dans le revenu de l'exercice les commissions dues par les pays qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations, à moins que ceux-ci ne s'en acquittent.

Les pays membres qui ont une position créditrice et ceux qui ont une position débitrice assument à parts égales les conséquences financières des impayés dans le cadre d'un mécanisme de répartition des charges. Le FMI relève le taux de commission et abaisse le taux de rémunération de manière à recouvrer un montant égal à celui des commissions différées (à l'exclusion des commissions spéciales). Les pays membres qui ont assumé les conséquences financières des impayés ne sont remboursés que dans la mesure où les commissions impayées ayant donné lieu aux ajustements sont réglées, et ces ajustements ne sont donc pas considérés comme des engagements. Devant le risque que posent les impayés, le FMI accumule en outre des encaisses au premier compte spécial conditionnel (CSC-1). Lorsqu'il évalue le risque d'insuffisance de ressources, le FMI tient compte des encaisses figurant au CSC-1. Les ver-

sements au CSC-1 sont financés par de nouveaux ajustements des taux de commission et de rémunération (voir note 10).

Monnaies

Par monnaies, on entend les monnaies et les titres des pays membres détenus par le FMI. Chaque pays membre a la faculté de remplacer par des titres non négociables et non rémunérés le montant des avoirs du FMI en sa monnaie qui dépasse ¼ % de sa quote-part. Ces titres peuvent être encaissés sur demande par le FMI.

Les pays membres sont tenus de verser au FMI le montant de leur quote-part initiale et des augmentations ultérieures en partie dans leur propre monnaie et pour le reste en monnaies utilisables prescrites par le FMI ou en DTS. Le relèvement des quotes-parts de 1978 a toutefois constitué une exception à cette règle, car les pays ont été autorisés à acquitter la totalité de l'augmentation dans leur propre monnaie.

Monnaies utilisables

Les monnaies utilisables sont celles des pays membres dont la situation de balance des paiements et la position de réserve sont jugées fortes par le FMI. Ces monnaies figurent dans le programme de transactions financières qui sert à financer les achats et autres transferts du FMI. La participation à ce plan fait l'objet d'un examen tous les trimestres. Le FMI considère les espèces et quasi-espèces comme des monnaies utilisables ou des avoirs en DTS. Les variations des avoirs en monnaies non utilisables sont le résultat des transactions du FMI (achats et rachats) dans lesquelles la monnaie d'un pays membre est échangée contre celle d'un autre, ou de l'inclusion de la monnaie d'un pays membre dans le programme de transactions financières, ou de son exclusion de ce plan.

Calcul de la valeur des monnaies

Les monnaies et titres sont évalués en DTS à l'aide du taux de change déterminé pour chaque monnaie. Les titres ne sont pas négociables, mais peuvent être convertis en espèces sur demande. Les pays membres ont l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus par le FMI au CRG (obligation de maintien de la valeur). Toute réévaluation par le FMI de ses avoirs en la monnaie d'un pays membre donne lieu à une écriture débitrice ou créditrice correspondant au montant de monnaie que le pays doit verser ou recevoir pour maintenir au même niveau la valeur en DTS des avoirs du FMI dans cette monnaie. Les montants à recevoir et à verser entrent dans le total des avoirs en monnaie figurant au bilan. Toutes les monnaies ont été réévaluées par rapport au DTS les 30 avril 2003 et 2002.

Avoirs en DTS

Bien que des DTS ne lui soient pas alloués, le FMI peut acquérir, détenir ou utiliser des DTS par l'intermédiaire du compte des ressources générales. Les pays membres utilisent le DTS aux fins du règlement de leurs obligations financières envers le FMI ou dans leurs transactions et opérations avec le FMI. Le FMI reçoit des intérêts sur ses avoirs en DTS au même taux que tous les autres détenteurs de DTS.

Taux d'intérêt du DTS

Le taux d'intérêt du DTS est calculé toutes les semaines sur la base du taux d'intérêt composite du marché, qui équivaut à la moyenne pondérée des rendements d'instruments à court

terme sur le marché monétaire des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de la zone euro.

Avoirs en or

Les Statuts limitent l'utilisation de l'or dans les opérations et transactions du FMI. Ils prévoient en effet que tout emploi du stock d'or doit être approuvé à la majorité de 85 % des voix attribuées. Chaque fois que le FMI vend de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement (1^{er} avril 1978), la fraction du produit de la vente qui correspond à un prix équivalent, à la date de la vente, à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin (soit 35 DTS l'once) doit, d'après les Statuts, être déposée au compte des ressources générales, et tout excédent éventuel comptabilisé au compte de versements spécial ou transféré au compte d'investissement. Le FMI peut également vendre aux États qui étaient membres du FMI au 31 août 1975, au prorata de leur quote-part à cette date et contre un paiement en leur monnaie, de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement à un prix équivalent à la date de la vente à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin.

Le FMI évalue ses avoirs en or au coût historique (voir note 5).

Prêts FAS du compte de versements spécial

Les prêts FAS du CVS sont comptabilisés à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si le FMI prévoit de telles pertes; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, et aucune perte n'est attendue pour l'instant. Le produit du remboursement de tous les prêts FAS est transféré à la réserve du compte de fiducie de la FRPC lorsqu'il est reçu.

Placements des ressources du compte de versements spécial

Les ressources du CVS sont placées jusqu'à leur emploi, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance et de dépôts à terme. Les titres de créance comprennent les titres émis par les institutions financières internationales et les obligations des gouvernements des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et des pays de la zone euro. Les placements sont évalués au prix du marché le dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût dépasse un certain seuil sont capitalisées à leur valeur d'acquisition. Les immeubles et équipements sont amortis suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs, qui va de trois ans pour les équipements à 30 ans pour les immeubles.

Quotes-parts

Chaque pays membre se voit assigner une quote-part dont dépendent ensuite ses relations financières et institutionnelles

avec le FMI. Les quotes-parts sont établies, mais non strictement déterminées, en fonction de facteurs économiques tels que le revenu national, la valeur du commerce et des paiements extérieurs et le niveau des réserves officielles. Elles déterminent le montant de la souscription des pays membres au FMI, le nombre de voix dont ils disposent, leur accès aux ressources financières de l'institution et leur part dans les allocations de DTS. Si un pays membre se retire du FMI, sa quote-part lui sera remboursée après règlement des autres obligations nettes du pays à l'égard du FMI.

Position dans la tranche de réserve

Les pays membres ont une tranche de réserve au FMI si le montant des avoirs détenus par le FMI en leur monnaie, déduction faite des avoirs qui proviennent de leur utilisation des crédits du FMI, est inférieur à celui de leur quote-part. La tranche de réserve d'un pays est considérée comme faisant partie de ses réserves extérieures; il peut tirer à tout moment sur cette tranche lorsqu'il fait état d'un besoin de balance des paiements. Les achats dans la tranche de réserve ne sont assujettis ni à l'obligation de rachat, ni à des commissions.

Réserves

Tous les ans, le FMI détermine la fraction de son revenu net à conserver et à affecter à la réserve générale ou à la réserve spéciale et, le cas échéant, la fraction à distribuer aux pays membres. Conformément à ses Statuts, le FMI peut affecter les ressources de la réserve spéciale aux mêmes emplois (distribution exceptée) que celles de la réserve générale. Une fois réglé le coût de l'administration du compte de fiducie de la FRPC, le revenu opérationnel net des commissions additionnelles sur les achats au titre de la FRS, des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit a été transféré à la réserve générale. Tous les autres revenus ont été transférés à la réserve spéciale.

Commissions

Le FMI prélève des commissions périodiques sur le montant de ses crédits qui est utilisé par les pays membres. Le taux de commission est fixé proportionnellement au taux d'intérêt du DTS. Pour l'exercice 2003, le taux de base des commissions, après réduction rétroactive de celles-ci, représente 123,5 % (116,4 % pour l'exercice clos le 30 avril 2002) du taux d'intérêt du DTS. Ce taux de base est relevé de manière à compenser l'effet sur le revenu du FMI de la comptabilisation des commissions impayées parmi les recettes différées et à financer les apports au CSC-1. Après ajustement, le taux moyen des commissions, non compris les commissions additionnelles applicables, est de 2,74 % pour l'exercice 2003 (contre 3,44 % pour l'exercice 2002). Dans le cas de l'utilisation des ressources de la FRS et des LCP, le taux de commission est majoré de 150 à 500 points de base. En outre, lorsque l'encours des crédits du FMI dépasse 200 % de la quote-part sous l'effet d'achats effectués après le 28 novembre 2000 au titre des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit (autres que les tirages sur la FRS ou les LCP), le taux est majoré de 100 à 200 points de base. Des commissions spéciales sont prélevées sur les avoirs du FMI en la monnaie des pays membres qui ne sont pas rachetés à l'échéance et sur les commissions non réglées à la date d'exigibilité; toutefois, ces commissions ne s'appliquent pas aux pays membres qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obli-

gations envers le FMI. Celui-ci perçoit une commission de tirage sur les achats autres que ceux qui sont effectués dans la tranche de réserve. Une commission d'engagement remboursable est prélevée dans le cadre des accords de confirmation et des accords élargis. À l'expiration ou annulation d'un accord, la fraction non remboursée de la commission d'engagement est incluse dans le revenu du FMI.

Rémunération

Le FMI verse aux pays membres une rémunération (c'est-à-dire des intérêts) sur leur position dans la tranche de réserve. Le taux de rémunération est égal au taux d'intérêt du DTS, ajusté en baisse de manière à compenser en partie le non-paiement de commissions et à financer les apports aux CVS-1. Après ajustement, le taux moyen de rémunération pour l'exercice clos le 30 avril 2003 est de 1,96 % (2,65 % pour l'exercice 2002). Une partie de la position dans la tranche de réserve n'est pas rémunérée et équivaut à 25 % de la quote-part du pays membre au 1^{er} avril 1978 — fraction de la quote-part qui a été versée en or avant le deuxième amendement des Statuts du FMI. Pour les pays admis au FMI après cette date, la position non rémunérée dans la tranche de réserve, exprimée en pourcentage de leur quote-part initiale, est égale à la moyenne des positions non rémunérées, en pourcentage des quotes-parts de tous les autres pays membres au moment de l'admission des nouveaux pays. Pour chaque pays membre, la position non rémunérée dans la tranche de réserve reste fixe en termes nominaux, mais, en raison des augmentations de quote-part opérées depuis son admission, elle est maintenant bien plus faible lorsqu'elle est exprimée en pourcentage de la quote-part. Elle est égale en moyenne à 3,8 % de la quote-part aux 30 avril 2003 et 2002, mais le pourcentage effectif varie selon le pays membre.

Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI gère deux régimes de retraite à prestations déterminées et offre d'autres prestations aux retraités.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations des participants et du FMI, sur la base des recommandations d'actuaire indépendants. Les actifs de ces régimes sont détenus dans des fonds en fiducie distincts et estimés à leur juste valeur à la date du bilan. Les obligations en matière de prestations de retraite sont calculées à l'aide de projections de répartition de ces prestations, qui permettent de déterminer la valeur actualisée des futurs décaissements en utilisant les taux d'intérêt des titres d'État ayant une échéance analogue à ces obligations.

Les actifs mis de côté pour le financement des prestations aux retraités sont détenus dans un compte d'investissement administré par le FMI. Ce compte est financé par des contributions du FMI. Les coûts escomptés des prestations médicales et d'assurance vie offertes aux retraités sont cumulés sur la période d'activité et évalués à partir de projections de répartition de ces prestations par des actuaire indépendants.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

Durant l'exercice 2003, la présentation au compte de résultats des montants affectés au CSC-1 a été modifiée. Comme ces montants sont remboursables une fois réglés les arriérés envers le FMI, ou plus tôt si le FMI en décide ainsi, il

est préférable de les considérer comme des ajustements des commissions prélevées et de la rémunération versée. En conséquence, les montants portés au compte de résultats pour l'exercice clos le 30 avril 2002 ont été redistribués comme suit : les commissions périodiques ont été réduites de 47 millions de DTS, la rémunération a été accrue de 47 millions de DTS et les allocations au CSC-1 ont été abaissées de 94 millions de DTS. Cette redistribution n'a pas d'effet sur le revenu net du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2002.

En outre, les résultats opérationnels du département général sont maintenant présentés de manière à faire apparaître le revenu total pour le compte de versements spécial et le compte des ressources générales, avec présentation séparée du revenu net du département général.

3. Encours des crédits

Les variations de l'encours des crédits du FMI utilisés au titre des divers mécanismes relevant du CRG pendant les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002 étaient comme suit :

	30 avril 2001	Achats	Rachats	30 avril 2002	Achats	Rachats	30 avril 2003
<i>Millions de DTS</i>							
Tranches de crédit	16.706	17.219	(5.698)	28.227	9.664	(3.993)	33.898
Mécanisme élargi de crédit	15.957	959	(1.425)	15.491	1.451	(2.000)	14.942
Facilité de réserve supplémentaire	4.085	10.891	(9.101)	5.875	10.566	(741)	15.700
Facilité pour la transformation systémique	1.933	—	(622)	1.311	—	(667)	644
Accès élargi aux ressources du FMI	430	—	(109)	321	—	(42)	279
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	2.992	—	(2.246)	746	—	(332)	414
Mécanisme de financement supplémentaire	116	—	(6)	110	—	(9)	101
Total	<u>42.219</u>	<u>29.069</u>	<u>(19.207)</u>	<u>52.081</u>	<u>21.681</u>	<u>(7.784)</u>	<u>65.978</u>

Aux 30 avril 2003 et 2002, les prêts du CVS et les intérêts à recevoir calculés au taux de 0,5 % par an, étaient comme suit :

	2003	2002
<i>Millions de DTS</i>		
Prêts FAS	137	341
Intérêts courus	1	8
Moins : intérêts différés	(1)	(8)
	<u>137</u>	<u>341</u>

Le calendrier des rachats au CRG et des remboursements de prêts FAS au CVS est comme suit :

Exercice clos le 30 avril	Compte des ressources générales	Compte de versements spécial
<i>Millions de DTS</i>		
2004	22.837	51
2005	17.476	40
2006	14.478	37
2007	5.656	—
2008	2.464	—
2009 et au-delà	2.330	—
Impayés	<u>737</u>	<u>9</u>
Total	<u>65.978</u>	<u>137</u>

Aux 30 avril 2003 et 2002, les crédits aux plus gros utilisateurs de ressources du CRG étaient comme suit :

	2003		2002	
	<i>Millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG</i>			
Le plus gros utilisateur	18.192	27,6 %	14.510	27,9 %
Les trois plus gros utilisateurs	45.382	68,8 %	32.337	62,1 %
Les cinq plus gros utilisateurs	56.127	85,1 %	41.143	79,0 %

Les cinq plus gros utilisateurs de ressources au 30 avril 2003 étaient le Brésil, la Turquie, l'Argentine, l'Indonésie et la Fédération de Russie. L'encours des crédits, ventilé par pays membre, est présenté à l'annexe 1. Sa répartition entre les régions au 30 avril 2003 et 2002 était comme suit :

	2003		2002	
	<i>Millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG</i>			
Afrique	1.751	2,6 %	2.195	4,2 %
Asie et Pacifique	8.742	13,3 %	10.769	20,7 %
Europe	7.704	11,7 %	9.129	17,5 %
Amérique latine et Caraïbes	30.824	46,7 %	15.100	29,0 %
Moyen-Orient et Turquie	16.957	25,7 %	14.888	28,6 %
Total	65.978	100 %	52.081	100 %

Impayés

Au 30 avril 2003, six pays membres (sept au 30 avril 2002) étaient en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations financières envers le FMI. Quatre d'entre eux (cinq au 30 avril 2002) avaient des impayés envers le département général.

Les rachats et les règlements de commissions au CRG, les remboursements et paiements d'intérêts au titre de prêts FAS qui sont en retard de six mois ou plus au département général étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS		Commissions et intérêts sur prêts FAS	
	2003	2002	2003	2002
	<i>Millions de DTS</i>			
Total des impayés	746	1.033	993	1.055
Impayés d'au moins six mois	726	1.010	982	1.039
Impayés d'au moins trois ans	663	977	900	930

Au 30 avril 2003, les catégories d'impayés envers le département général et leur durée étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS	Commissions et intérêts sur prêts FAS	Total des obligations	Date des impayés les plus anciens
	<i>Millions de DTS</i>			
Libéria	201	245	446	Mai 1985
Somalie	105	94	199	Juil. 1987
Soudan	357	646	1.003	Juil. 1985
Zimbabwe	83	8	91	Févr. 2001
Total	746	993	1.739	

4. Monnaies

Au cours des exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, les avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres ont enregistré les variations suivantes :

	30 avril 2001	Variation nette	30 avril 2002	Variation nette	30 avril 2003
	<i>Millions de DTS</i>				
Quotes-parts des pays membres	212.415	1	212.416	315	212.731
CRG : encours des crédits aux pays membres	42.219	9.862	52.081	13.897	65.978
CRG : positions des pays membres dans la tranche de réserve	(46.733)	(8.594)	(55.327)	(12.682)	(68.009)
Soldes en monnaies à des fins administratives	3	(7)	(4)	3	(1)
Monnaies	207.904	1.262	209.166	1.533	210.699

Les montants à recevoir et à payer au titre des ajustements de valeur s'élevaient respectivement à 20.947 et 4.985 millions de DTS au 30 avril 2003, date de la dernière réévaluation des avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres (contre 17.953 et 3.648 millions de DTS, respectivement, au 30 avril 2002). Ces montants sont à régler promptement après la fin de l'exercice.

Les avoirs en monnaies autres que ceux qui résultent de l'utilisation de crédits ou de monnaies utilisables se chiffraient à 47.692 millions de DTS (54.625 millions de DTS au 30 avril 2002); sur ce montant, 28.335 millions de DTS (28.996 millions de DTS au 30 avril 2002) représentent les avoirs en monnaies des pays membres qui ont recours aux crédits du FMI.

5. Avoirs en or

Au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, le FMI détenait 3.217.341 kilogrammes d'or, soit 103.439.916 onces d'or fin, auprès des dépositaires désignés. Au 30 avril 2003, la valeur des avoirs en or du FMI au prix du marché était de 25,2 milliards de DTS (25,1 milliards au 30 avril 2002).

6. Intérêts et commissions

Au 30 avril 2003, le total des avoirs sur lesquels le FMI percevait des commissions s'élevait à 65.978 millions de DTS (52.081 millions de DTS au 30 avril 2002). Les commissions dues au FMI et les autres montants à recevoir par celui-ci au 30 avril 2003 et 2002 étaient comme suit :

	2003	2002
	<i>Millions de DTS</i>	
Commissions périodiques	1.568	1.546
Moins : recettes différées	(996)	(1.053)
	572	493
Autres montants à recevoir	5	8
Montants à recevoir	577	501

Pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, les commissions périodiques étaient comme suit :

	2003	2002
	<i>Millions de DTS</i>	
Commissions périodiques	2.267	2.002
Ajustements (compensation des commissions différées, nettes des remboursements)	(28)	17
Règlement des commissions différées en dépassement/ (en deçà) des recettes différées	56	(33)
Commissions périodiques, total	2.295	1.986

Les intérêts perçus sur les prêts FAS pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002 s'élèvent respectivement à 8,4 millions de DTS et 1,1 million de DTS.

Les commissions spéciales, les commissions de tirage et les commissions d'engagement non remboursées sont incluses dans les *Autres commissions et revenus*, qui se chiffraient à 132 millions de DTS (157 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2002).

7. Immobilisations

Les autres avoirs comprennent les immobilisations qui s'élevaient à 238 millions de DTS au 30 avril 2003 comme au 30 avril 2002 et se composaient de :

	2003	2002
	<i>Millions de DTS</i>	
Terrains et immeubles	326	314
Équipement	39	45
Immobilisations, total	365	359
Moins : amortissement cumulé	(127)	(121)
Immobilisations, net	<u>238</u>	<u>238</u>

8. Placements

Au 30 avril 2003, les placements au CVS se composaient de dépôts à échéance fixe de moins d'un an et se chiffraient à 2.590 millions de DTS (2.537 millions de DTS au 30 avril 2002). Les dépôts à échéance fixe incluent les quasi-espèces, d'un montant de 21 millions de DTS (2.166 millions de DTS au 30 avril 2002), qui se composent des dépôts à court terme à échéance de moins de quatre-vingt-dix jours.

Pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, le revenu des placements était comme suit :

	2003	2002
	<i>Millions de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	53	96
Gains réalisés	—	60
Pertes non réalisées	—	(25)
Revenu total	<u>53</u>	<u>131</u>

9. Rémunération

Au 30 avril 2003, le total des positions créditrices rémunérées par le FMI s'élevait à 61.428 millions de DTS (48.817 millions de DTS au 30 avril 2002). La rémunération pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002 était comme suit :

	2003	2002
	<i>Millions de DTS</i>	
Rémunération	1.173	1.311
Ajustements (pour commissions différées, nettes des remboursements)	28	(17)
	<u>1.201</u>	<u>1.294</u>

10. Recettes différées et premier compte spécial conditionnel

Le CSC-1 est financé au moyen d'ajustements trimestriels du taux de commission et du taux de rémunération; son solde

doit être rétrocédé aux pays membres participant à ce financement dès qu'il n'y a plus d'impayés au titre de commissions ou de rachats, ou à toute date antérieure fixée par le FMI. Au 30 avril 2003, les encaisses détenues au CSC-1 s'élevaient à 1.401 millions de DTS (1.307 millions au 30 avril 2002).

Le montant cumulé des commissions, net des règlements, qui ont été différées depuis le 1^{er} mai 1986 et qui ont entraîné des ajustements des commissions et de la rémunération se chiffrait à 810 millions de DTS au 30 avril 2003 (865 millions de DTS au 30 avril 2002). Pour la même période, le total des remboursements consécutifs au règlement de commissions différées qui avaient été à l'origine d'ajustements à des fins de répartition des charges s'élevait à 1.072 millions de DTS (994 millions au 30 avril 2002).

11. Emprunts

En vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE), le FMI peut emprunter jusqu'à concurrence de 18,5 milliards de DTS lorsqu'il a besoin de ressources supplémentaires, notamment pour empêcher une dégradation du système monétaire international ou pour y faire face. Les AGE sont entrés en vigueur le 24 octobre 1962 et ont été reconduits jusqu'au 25 décembre 2008. Des intérêts à un taux égal au taux d'intérêt du DTS sont versés sur les emprunts à ce titre.

En vertu des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), le FMI peut emprunter jusqu'à 34 milliards de DTS de ressources supplémentaires. S'ils tiennent lieu de mécanisme de premier et principal recours, les NAE ne se substituent pas aux AGE qui restent en vigueur. L'encours des tirages et des engagements au titre de ces deux accords d'emprunt est limité à un montant total de 34 milliards de DTS. Les NAE sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998 pour une période de cinq ans et ont été activés le 2 décembre 1998. En novembre 2002, les NAE ont été reconduits jusqu'au 16 novembre 2008. Des intérêts sur les emprunts à ce titre sont payables aux participants au taux d'intérêt du DTS ou à tout taux plus élevé dont peuvent convenir le FMI et les participants contribuant pour 80 % au total de l'accord de crédit.

12. Accords et engagements dans le cadre du département général

Un accord est une décision par laquelle le FMI donne à un pays membre l'assurance qu'il est prêt à lui fournir, conformément aux modalités dudit accord, des DTS ou des monnaies librement utilisables pendant une période spécifiée et jusqu'à concurrence d'un montant donné. Les crédits au titre d'un tel accord sont assortis de taux d'intérêt et de commission qui sont uniformes pour tous les pays membres et correspondent au coût du financement de ce crédit pour le FMI, majoré d'une marge. Au 30 avril 2003, les montants non tirés au titre des 18 accords qui étaient en vigueur au CRG s'élevaient à 23.620 millions de DTS (contre 26.908 millions dans le cadre de 17 accords au 30 avril 2002).

Le FMI s'est engagé à louer des locaux jusqu'à la fin de 2005. Les dépenses de cette période s'élèveront à 15 millions de DTS.

13. Dépenses administratives

Pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, les dépenses administratives étaient comme suit :

	2003	2002
	<i>Millions de DTS</i>	
Personnel	370	338
Retraites et autres dépenses connexes	79	5
Voyages	72	73
Autres	88	117
<i>Moins</i> : remboursements aux fins de l'administration du département des DTS	(2)	(2)
Total des dépenses administratives, net des remboursements	<u>607</u>	<u>531</u>

La plupart de ces dépenses sont effectuées en dollars. Les gains et pertes de change encourus dans le cadre des activités normales du FMI sont inclus dans les dépenses administratives et sont négligeables.

Les frais de gestion du département des DTS sont remboursés au CRG.

Les frais entraînés par l'administration du CVS et du compte de fiducie de la FASR doivent être remboursés tous les ans au CRG. Cependant, par suite de la création de la FRS et des LCP et de l'augmentation consécutive du revenu opérationnel net, le Conseil d'administration a décidé qu'aucun remboursement des frais occasionnés par l'administration du compte de fiducie de la FASR ne serait effectué pour les exercices 2003 et 2002 et que le montant qui aurait dû être remboursé au CRG serait transféré de la réserve du compte de fiducie de la FASR (par l'intermédiaire du CVS) au fonds fiduciaire FASR-PPTE. Le montant des fonds transférés, qui s'élève à 64,0 millions de DTS pour l'exercice 2003 (61,6 millions pour l'exercice 2002), a été inclus dans celui des transferts au fonds fiduciaire FASR-PPTE qui est porté sur l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

14. Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI a établi une caisse de retraite du personnel (CRP) à prestations déterminées, dont bénéficie la quasi-totalité du personnel remplissant les conditions voulues, et une caisse de retraite complémentaire (CRC) à l'intention de certains participants. Les cotisations des participants représentent un pourcentage fixe de leur rémunération ouvrant droit à pension. Les cotisations du FMI couvrent le reste du financement nécessaire à la capitalisation des caisses, ainsi que certaines dépenses administratives afférentes aux régimes de retraite. Le FMI accorde d'autres avantages aux fonctionnaires en activité et aux retraités, dont une assurance-maladie, une assurance-vie et d'autres prestations à long terme. En 1995, il a créé un compte de placement pour prestations à verser aux retraités (CPPVR) pour y détenir les ressources nécessaires au financement du coût de ces autres prestations et en assurer le placement.

En décembre 2002, un amendement du régime de retraite a été adopté pour permettre de tenir compte de durées de services passées dans la détermination des droits à prestation des participants à la CRP et à la CRC. Cet amendement entrera en vigueur au cours de l'exercice 2004 et le montant estimé des exigibilités découlant de cet amendement a été pris en considération dans le calcul actuariel (32 millions de DTS).

Les obligations de la CRP, de la CRC et du CPPVR sont évaluées tous les ans par des actuaires indépendants à l'aide de

projections de répartition des prestations. Leurs dernières évaluations sont arrêtées au 30 avril 2003. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après. La valeur actualisée des droits à prestations déterminées et les coûts des prestations pour services rendus au cours de l'exercice ont été calculés au moyen de projections de répartition des prestations.

Les montants portés au bilan sont les suivants :

	2003				2002
	CRP	CRC	CPPVR	Total	Total
	<i>Millions de DTS</i>				
Juste valeur des actifs de caisse et compte	2.478	—	269	2.747	3.099
Valeur actualisée des droits à prestations déterminées	(1.934)	(99)	(421)	(2.454)	(2.884)
Gains/(pertes) actuariels non comptabilisés	216	(41)	(76)	99	242
Coût non comptabilisé des prestations pour services antérieurs	14	18	11	43	13
Actifs/(passifs) comptables nets	<u>774</u>	<u>(122)</u>	<u>(217)</u>	<u>435</u>	<u>470</u>

Variation des actifs comptables nets :

	2003				2002
	CRP	CRC	CPPVR	Total	Total
	<i>Millions de DTS</i>				
Actifs/(passifs) comptables nets en début d'exercice	778	(108)	(200)	470	431
Revenus/(dépendances) portés au compte de résultats	(21)	(18)	(40)	(79)	(5)
Cotisations versées	17	4	23	44	44
Actifs/(passifs) comptables nets en fin d'exercice	<u>774</u>	<u>(122)</u>	<u>(217)</u>	<u>435</u>	<u>470</u>

Le montant des dépenses porté au compte de résultats inclut une somme de 40 millions de DTS, qui représente l'effet de la variation du coût actuariel résultant de la révision des données de certains participants. Cette dépense correspond pour sa plus grande part à la valeur actualisée des droits à prestations déterminées telle qu'elle a été initialement estimée à la date d'adoption de l'IAS 19 au cours de l'exercice 2000. Les montants portés au compte de résultats sont les suivants :

	2003				2002
	CRP	CRC	CPPVR	Total	Total
	<i>Millions de DTS</i>				
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	69	12	25	106	116
Frais financiers	158	8	37	203	186
Pertes attendues sur actifs	(248)	—	(26)	(274)	(295)
Amortissement des pertes/(gains) actuariels	—	—	2	2	(2)
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice précédent	42	(2)	2	42	—
Total des revenus/(dépendances) porté au compte de résultats	<u>21</u>	<u>18</u>	<u>40</u>	<u>79</u>	<u>5</u>
Rendement/(perte) effectif des actifs	<u>(75)</u>	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>(72)</u>	<u>(79)</u>

Principales hypothèses actuarielles adoptées :

	2003	2002
	<i>Pourcentages</i>	
Taux d'actualisation	6,5	7,5
Rendement escompté des actifs des caisses et compte	8,3	9,3
Futures augmentations de salaires	4,0-6,75	6,4-10,8
Taux de croissance ultime des coûts des soins de santé	4,0	5,5

Annexe 1

Département général

**Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve
et utilisation des ressources du FMI par les États membres
au 30 avril 2003**

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits						
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG			Compte de fiducie de la FRPC ⁴		Total ⁵	
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pour- centage ²	CVS ³	+ (B) +	(C)		=
Afghanistan, État islamique d'	120.400	119.688	99,4	728	—	—	—	—	—	—	
Afrique du Sud	1.868.500	1.868.077	100,0	425	—	—	—	—	—	—	
Albanie	48.700	45.350	93,1	3.355	—	—	—	61.229	—	61.229	
Algérie	1.254.700	2.056.781	163,9	85.082	887.161	1,34	—	—	—	887.161	
Allemagne	13.008.200	7.758.331	59,6	5.249.939	—	—	—	—	—	—	
Angola	286.300	286.445	100,1	—	—	—	—	—	—	—	
Antigua-et-Barbuda	13.500	13.499	100,0	6	—	—	—	—	—	—	
Arabie Saoudite	6.985.500	4.230.520	60,6	2.754.983	—	—	—	—	—	—	
Argentine	2.117.100	12.724.723	601,0	25	10.607.635	16,08	—	—	—	10.607.635	
Arménie, Rép. d'	92.000	104.661	113,8	—	12.656	0,02	—	135.850	—	148.506	
Australie	3.236.400	1.793.188	55,4	1.443.222	—	—	—	—	—	—	
Autriche	1.872.300	1.124.310	60,0	748.015	—	—	—	—	—	—	
Azerbaïdjan	160.900	250.811	155,9	10	89.911	0,14	—	91.856	—	181.767	
Bahamas	130.300	124.063	95,2	6.239	—	—	—	—	—	—	
Bahreïn	135.000	66.099	49,0	68.932	—	—	—	—	—	—	
Bangladesh	533.300	557.650	104,6	186	24.531	0,04	—	—	—	24.531	
Barbade	67.500	62.594	92,7	4.916	—	—	—	—	—	—	
Bélarus, Rép. du	386.400	415.608	107,6	20	29.208	0,04	—	—	—	29.208	
Belgique	4.605.200	2.759.904	59,9	1.845.300	—	—	—	—	—	—	
Belize	18.800	14.562	77,5	4.239	—	—	—	—	—	—	
Bénin	61.900	59.721	96,5	2.188	—	—	350	53.290	—	53.640	
Bhoutan	6.300	5.280	83,8	1.020	—	—	—	—	—	—	
Bolivie	171.500	205.518	119,8	8.875	42.880	0,06	—	140.300	—	183.180	
Bosnie-Herzégovine	169.100	261.009	154,4	—	91.904	0,14	—	—	—	91.904	
Botswana	63.000	37.399	59,4	25.601	—	—	—	—	—	—	
Brésil	3.036.100	21.228.575	699,2	—	18.191.872	27,57	—	—	—	18.191.872	
Brunéi Darussalam	215.200	157.127	73,0	58.288	—	—	—	—	—	—	
Bulgarie	640.200	1.401.612	218,9	32.778	794.170	1,20	—	—	—	794.170	
Burkina Faso	60.200	52.937	87,9	7.264	—	—	3.476	85.590	—	89.066	
Burundi	77.000	86.266	112,0	360	9.625	0,01	—	—	—	9.625	
Cambodge	87.500	88.021	100,6	—	521	—	—	75.300	—	75.821	
Cameroun	185.700	185.125	99,7	613	—	—	—	223.098	—	223.098	
Canada	6.369.200	3.663.916	57,5	2.705.292	—	—	—	—	—	—	
Cap-Vert	9.600	9.596	100,0	5	—	—	—	2.460	—	2.460	
Chili	856.100	474.057	55,4	382.045	—	—	—	—	—	—	
Chine	6.369.200	3.625.683	56,9	2.743.564	—	—	—	—	—	—	
Chypre	139.600	90.492	64,8	49.115	—	—	—	—	—	—	
Colombie	774.000	488.202	63,1	285.803	—	—	—	—	—	—	
Comores	8.900	8.362	94,0	540	—	—	270	—	—	270	
Congo, Rép. du	84.600	95.558	113,0	536	11.480	0,02	—	9.727	—	21.207	
Congo, Rép. dém. du	533.000	533.000	100,0	—	—	—	—	446.667	—	446.667	
Corée	1.633.600	1.222.627	74,8	411.069	—	—	—	—	—	—	
Costa Rica	164.100	144.113	87,8	20.000	—	—	—	—	—	—	
Côte d'Ivoire	325.200	324.721	99,9	482	—	—	—	355.099	—	355.099	
Croatie, Rép. de	365.100	364.943	100,0	159	—	—	—	—	—	—	

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits						
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG		Compte de fiducie de la FRPC ⁴			Total ⁵ (D)	
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pour- centage ²	CVS ³ (B)	+	(C)		=
Danemark	1.642.800	928.518	56,5	714.288	—	—	—	—	—		
Djibouti	15.900	15.699	98,7	1.100	899	—	—	13.630	14.529		
Dominique	8.200	10.242	124,9	9	2.050	—	—	—	2.050		
Égypte	943.700	943.716	100,0	—	—	—	—	—	—		
El Salvador	171.300	171.303	100,0	—	—	—	—	—	—		
Émirats arabes unis	611.700	359.134	58,7	252.567	—	—	—	—	—		
Équateur	302.300	542.079	179,3	17.153	256.930	0,39	—	—	256.930		
Érythrée	15.900	15.900	100,0	5	—	—	—	—	—		
Espagne	3.048.900	1.840.214	60,4	1.208.691	—	—	—	—	—		
Estonie, Rép. d'	65.200	65.195	100,0	6	—	—	—	—	—		
États-Unis	37.149.300	20.713.655	55,8	16.430.162	—	—	—	—	—		
Éthiopie	133.700	126.520	94,6	7.188	—	—	7.766	94.056	101.822		
Fidji	70.300	55.209	78,5	15.126	—	—	—	—	—		
Finlande	1.263.800	757.025	59,9	506.862	—	—	—	—	—		
France	10.738.500	6.388.793	59,5	4.349.862	—	—	—	—	—		
Gabon	154.300	203.658	132,0	179	49.531	0,08	—	—	49.531		
Gambie	31.100	29.618	95,2	1.485	—	—	—	23.500	23.500		
Géorgie	150.300	171.113	113,8	10	20.813	0,03	—	193.800	214.613		
Ghana	369.000	369.004	100,0	— ⁶	—	—	—	264.545	264.545		
Grèce	823.000	500.550	60,8	322.451	—	—	—	—	—		
Grenade	11.700	14.631	125,1	—	2.930	—	—	—	2.930		
Guatemala	210.200	210.206	100,0	—	—	—	—	—	—		
Guinée	107.100	107.026	99,9	75	—	—	—	99.000	99.000		
Guinée-Bissau	14.200	17.040	120,0	— ⁶	2.840	—	—	13.349	16.189		
Guinée équatoriale	32.600	32.609	100,0	—	—	—	443	109	552		
Guyana	90.900	90.902	100,0	—	—	—	492	65.768	66.260		
Haïti	60.700	66.323	109,3	68	5.691	0,01	—	12.140	17.831		
Honduras	129.500	138.687	107,1	8.627	17.813	0,03	—	119.148	136.961		
Hongrie	1.038.400	574.794	55,4	463.607	—	—	—	—	—		
Îles Marshall	3.500	3.500	100,0	1	—	—	—	—	—		
Îles Salomon	10.400	9.852	94,7	550	—	—	—	—	—		
Inde	4.158.200	3.669.344	88,2	488.881	—	—	—	—	—		
Indonésie	2.079.300	8.402.605	404,1	145.500	6.468.801	9,80	—	—	6.468.801		
Iran, Rép. islamique d'	1.497.200	1.497.204	100,0	—	—	—	—	—	—		
Iraq	504.000	504.013	100,0	—	—	—	—	—	—		
Irlande	838.400	492.535	58,7	345.870	—	—	—	—	—		
Islande	117.600	99.016	84,2	18.585	—	—	—	—	—		
Israël	928.200	596.198	64,2	332.009	—	—	—	—	—		
Italie	7.055.500	4.073.766	57,7	2.981.734	—	—	—	—	—		
Jamaïque	273.500	288.092	105,3	—	14.542	0,02	—	—	14.542		
Japon	13.312.800	7.769.164	58,4	5.544.900	—	—	—	—	—		
Jordanie	170.500	500.747	293,7	52	330.297	0,50	—	—	330.297		
Kazakhstan, Rép. du	365.700	365.700	100,0	5	—	—	—	—	—		
Kenya	271.400	258.795	95,4	12.612	—	—	—	64.616	64.616		
Kiribati	5.600	5.601	100,0	5	—	—	—	—	—		
Koweït	1.381.100	815.983	59,1	565.125	—	—	—	—	—		
Lesotho	34.900	31.361	89,9	3.543	—	—	—	15.133	15.133		
Lettonie, Rép. de	126.800	136.296	107,5	55	9.531	0,01	—	—	9.531		
Liban	203.000	184.168	90,7	18.833	—	—	—	—	—		
Libéria	71.300	272.062	381,6	28	200.781	0,30	—	—	223.671		

Annexe 1 (suite)

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits						
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG		Compte de fiducie de la FRPC ⁴			Total ⁵ (D)	
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pour- centage ²	CVS ³ (B)	+	(C)		=
Libye	1.123.700	728.206	64,8	395.505	—	—	—	—	—		
Lituanie, Rép. de	144.200	186.018	129,0	16	41.831	0,06	—	—	41.831		
Luxembourg	279.100	166.762	59,7	112.348	—	—	—	—	—		
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	68.900	87.619	127,2	—	18.717	0,03	—	27.185	45.902		
Madagascar	122.200	122.174	100,0	27	—	—	—	108.653	108.653		
Malaisie	1.486.600	877.957	59,1	608.649	—	—	—	—	—		
Malawi	69.400	84.462	121,7	2.290	17.350	0,03	—	50.117	67.467		
Maldives	8.200	6.646	81,0	1.554	—	—	—	—	—		
Mali	93.300	84.457	90,5	8.846	—	—	508	121.069	121.577		
Malte	102.000	61.741	60,5	40.261	—	—	—	—	—		
Maroc	588.200	517.760	88,0	70.441	—	—	—	—	—		
Maurice	101.600	87.125	85,8	14.476	—	—	—	—	—		
Mauritanie	64.400	64.406	100,0	—	—	—	—	77.500	77.500		
Mexique	2.585.800	2.279.346	88,1	306.529	—	—	—	—	—		
Micronésie, États fédérés de	5.100	5.100	100,0	1	—	—	—	—	—		
Moldova, Rép. de	123.200	203.200	164,9	5	80.000	0,12	—	27.720	107.720		
Mongolie	51.100	51.017	99,8	85	—	—	—	29.298	29.298		
Mozambique	113.600	113.600	100,0	7	—	—	—	144.375	144.375		
Myanmar	258.400	258.402	100,0	—	—	—	—	—	—		
Namibie	136.500	136.458	100,0	45	—	—	—	—	—		
Népal	71.300	65.557	91,9	5.746	—	—	—	1.679	1.679		
Nicaragua	130.000	130.010	100,0	—	—	—	—	128.291	128.291		
Niger	65.800	57.240	87,0	8.561	—	—	—	76.344	76.344		
Nigéria	1.753.200	1.753.121	100,0	143	—	—	—	—	—		
Norvège	1.671.700	945.469	56,6	726.247	—	—	—	—	—		
Nouvelle-Zélande	894.600	530.258	59,3	364.357	—	—	—	—	—		
Oman	194.000	114.968	59,3	79.090	—	—	—	—	—		
Ouganda	180.500	180.506	100,0	— ⁶	—	—	—	183.571	183.571		
Ouzbékistan, Rép. de l'	275.600	317.163	115,1	5	41.563	0,06	—	—	41.563		
Pakistan	1.033.700	1.744.395	168,8	118	710.812	1,08	—	737.640	1.448.452		
Palaos, Rép. des	3.100	3.100	100,0	1	—	—	—	—	—		
Panama	206.600	230.585	111,6	11.860	35.833	0,05	—	—	35.833		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	131.600	216.778	164,7	368	85.540	0,13	—	—	85.540		
Paraguay	99.900	78.428	78,5	21.475	—	—	—	—	—		
Pays-Bas	5.162.400	3.018.010	58,5	2.144.401	—	—	—	—	—		
Pérou	638.400	745.433	116,8	—	107.000	0,16	—	—	107.000		
Philippines	879.900	1.881.914	213,9	87.276	1.089.282	1,65	—	—	1.089.282		
Pologne, Rép. de	1.369.000	855.136	62,5	513.864	—	—	—	—	—		
Portugal	867.400	514.358	59,3	353.082	—	—	—	—	—		
Qatar	263.800	155.709	59,0	108.092	—	—	—	—	—		
République arabe syrienne	293.600	293.603	100,0	5	—	—	—	—	—		
République Centrafricaine	55.700	55.569	99,8	134	—	—	—	24.480	24.480		
République dém. pop. lao	52.900	52.900	100,0	—	—	—	—	30.011	30.011		
République Dominicaine	218.900	233.786	106,8	3	14.888	0,02	—	—	14.888		
République kirghize	88.800	88.800	100,0	5	—	—	—	138.351	138.351		
République slovaque	357.500	357.505	100,0	—	—	—	—	—	—		
République tchèque	819.300	619.941	75,7	199.364	—	—	—	—	—		
Roumanie	1.030.200	1.393.613	135,3	—	363.408	0,55	—	—	363.408		
Royaume-Uni	10.738.500	6.218.175	57,9	4.520.352	—	—	—	—	—		
Russie, Fédération de	5.945.400	10.220.142	171,9	1.184	4.275.896	6,48	—	—	4.275.896		

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits								
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG		Compte de fiducie de la FRPC ⁴			Total ⁵ (D)			
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pour- centage ²	CVS ³	+	(B)		+	(C)	=
Rwanda	80.100	80.113	100,0	—	—	—	—	62.454	62.454				
Saint-Kitts-et-Nevis	8.900	9.429	105,9	82	609	—	—	—	609				
Saint-Marin, Rép. de	17.000	12.900	75,9	4.101	—	—	—	—	—				
Saint-Vincent-et-les Grenadines	8.300	7.800	94,0	500	—	—	—	—	—				
Sainte-Lucie	15.300	15.295	100,0	7	—	—	—	—	—				
Samoa	11.600	10.918	94,1	693	—	—	—	—	—				
São Tomé-et-Príncipe	7.400	7.403	100,0	— ⁶	—	—	—	1.902	1.902				
Sénégal	161.800	160.345	99,1	1.457	—	—	—	178.158	178.158				
Serbie-et-Monténégro	467.700	984.639	210,5	—	516.925	0,78	—	—	516.925				
Seychelles	8.800	8.799	100,0	1	—	—	—	—	—				
Sierra Leone	103.700	103.685	100,0	24	—	—	5.404	109.069	114.473				
Singapour	862.500	496.791	57,6	365.867	—	—	—	—	—				
Slovénie, Rép. de	231.700	136.124	58,8	95.587	—	—	—	—	—				
Somalie	44.200	140.907	318,8	—	96.701	0,15	8.840	—	112.004				
Soudan	169.700	526.647	310,3	11	356.927	0,54	—	—	416.155				
Sri Lanka	413.400	586.277	141,8	47.818	220.670	0,34	—	55.190	275.860				
Suède	2.395.500	1.362.919	56,9	1.032.588	—	—	—	—	—				
Suisse	3.458.500	1.983.225	57,3	1.475.292	—	—	—	—	—				
Suriname	92.100	85.976	93,4	6.125	—	—	—	—	—				
Swaziland	50.700	44.154	87,1	6.552	—	—	—	—	—				
Tadjikistan, Rép. du	87.000	87.000	100,0	2	—	—	—	60.960	60.960				
Tanzanie	198.900	188.903	95,0	9.999	—	—	—	293.878	293.878				
Tchad	56.000	55.719	99,5	282	—	—	—	77.281	77.281				
Thaïlande	1.081.900	1.219.383	112,7	20	137.500	0,21	—	—	137.500				
Timor-Leste, Rép. dém. du	8.200	8.200	100,0	1	—	—	—	—	—				
Togo	73.400	73.095	99,6	305	—	—	—	35.838	35.838				
Tonga	6.900	5.195	75,3	1.712	—	—	—	—	—				
Trinité-et-Tobago	335.600	249.238	74,3	86.366	—	—	—	—	—				
Tunisie	286.500	266.335	93,0	20.167	—	—	—	—	—				
Turkménistan, Rép. du	75.200	75.200	100,0	5	—	—	—	—	—				
Turquie	964.000	17.433.968	1.808,5	112.775	16.582.740	25,13	—	—	16.582.740				
Ukraine	1.372.000	2.689.977	196,1	3	1.317.977	2,00	—	—	1.317.977				
Uruguay	306.500	1.829.532	596,9	—	1.523.025	2,31	—	—	1.523.025				
Vanuatu	17.000	14.506	85,3	2.496	—	—	—	—	—				
Venezuela, Rép. bolivarienne du	2.659.100	2.337.199	87,9	321.902	—	—	—	—	—				
Vietnam	329.100	333.127	101,2	5	4.027	0,01	—	263.120	267.147				
Yémen, Rép. du	243.500	287.739	118,2	13	44.250	0,07	—	238.750	283.000				
Zambie	489.100	489.101	100,0	18	—	—	109.050	636.529	745.579				
Zimbabwe	353.400	470.579	133,2	328	117.505	0,18	—	88.623	206.128				
Total	<u>212.731.300</u>	<u>210.699.065</u>		<u>68.008.951</u>	<u>65.977.977</u>	<u>100,00</u>	<u>136.599</u>	<u>6.667.296</u>	<u>72.870.452</u>				

¹Y compris les titres non négociables et non rémunérés que les pays membres ont le droit d'émettre pour remplacer leur monnaie et les ajustements de valeur de celle-ci.

²Représente le pourcentage des ressources du CRG utilisées (colonne A) imputable à chaque pays membre.

³Le compte de versements spécial (CVS) du département général a financé des prêts relevant de la facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

⁴Pour information seulement. Le compte de fiducie de la FRPC apporte des financements dans le cadre des accords FRPC et ne fait pas partie du département général.

⁵Y compris l'encours des prêts du fonds de fiducie au Libéria (23 millions de DTS), à la Somalie (6 millions de DTS) et au Soudan (59 millions de DTS).

⁶Montant inférieur à 500 DTS.

Département général
Ressources financières et position de liquidité
au compte des ressources générales
aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Ressources totales		
Monnaies	210.699.065	209.165.946
Avoirs en DTS	962.641	1.484.927
Avoirs en or	5.851.771	5.851.771
Autres avoirs ¹	905.771	860.720
Total des ressources	<u>218.419.248</u>	<u>217.363.364</u>
Moins : ressources non utilisables²	120.427.867	113.418.434
Dont : encours des crédits	<u>65.977.977</u>	<u>52.080.697</u>
Égalent : ressources utilisables³	97.991.381	103.944.930
Moins : montant restant à tirer au titre d'accords CRG⁴	<u>23.620.403</u>	<u>26.695.937</u>
Égalent : ressources utilisables non engagées	74.370.978	77.248.993
Plus : rachats au cours de l'année à venir⁵	19.066.175	12.511.585
Moins : encaisses de précaution⁶	<u>32.612.340</u>	<u>30.932.860</u>
Égalent : capacité d'engagement pour l'année à venir⁷	<u>60.824.813</u>	<u>58.827.718</u>
Pour mémoire :		
Ressources disponibles dans le cadre		
des accords d'emprunt	34.000.000	34.000.000
Quotes-parts des pays membres qui financent		
les transactions du FMI	163.061.700	154.664.300
Total net des ressources utilisables non engagées ⁸	60.589.269	64.748.491
Engagements liquides ⁹	68.008.951	55.327.139
Ratio de liquidité ¹⁰	89,1 %	117,0 %

¹Les autres avoirs comprennent les avoirs courants (commissions, intérêts et autres montants à recevoir) et les autres avoirs (qui incluent les immobilisations sous forme de terrains, immeubles et équipement), déduction faite des autres engagements (y compris la rémunération à verser).

²Les ressources considérées comme non utilisables pour le financement des opérations et transactions courantes du FMI sont 1) les avoirs en or, 2) les monnaies des pays membres qui utilisent les crédits du FMI, 3) les monnaies des autres pays membres dont la position extérieure est relativement faible et 4) les autres avoirs.

³Les ressources utilisables se composent 1) des avoirs des pays membres dont la situation de la balance des paiements et des réserves est jugée suffisamment forte par le FMI pour que leur monnaie puisse être utilisée à des fins de transferts, 2) des avoirs en DTS et 3) des montants non utilisés des lignes de crédit qui ont été activées.

⁴Montants engagés au titre d'accords, mais pas encore décaissés. Sont inclus les accords de précaution et les lignes de crédit préventives.

⁵Rachats des pays membres au cours de l'année à venir. Il s'agit, par hypothèse, de rachats par anticipation pour la FRS et les LCP, et de rachats à l'échéance pour tous les autres mécanismes ou facilités.

⁶Les encaisses de précaution sont fixées à 20 % des quotes-parts des pays membres émetteurs des monnaies qui servent à financer les transactions du FMI et des montants issus de l'activation d'accords d'emprunt.

⁷Ressources pouvant être utilisées pour financer de nouveaux engagements financiers dans l'année à venir. La capacité d'engagement est égale aux ressources utilisables non engagées plus les rachats au cours de l'année à venir moins les encaisses de précaution.

⁸Le total net des ressources utilisables non engagées est égal aux ressources utilisables moins les ressources engagées dans le cadre d'accords (à l'exclusion des accords inopérants et de la moitié des montants engagés au titre d'accords de précaution) et les fonds de roulement minimums (fixés à 10 % des quotes-parts des pays membres dont la position est jugée suffisamment forte pour que leurs monnaies puissent être utilisées dans les opérations et transactions).

⁹Les engagements liquides du FMI se composent 1) des positions dans la tranche de réserve des pays membres et 2) de l'encours des emprunts du FMI dans le cadre des AGE et des NAE. Ces deux composantes, qui forment ensemble la position de réserve des pays membres au FMI, font partie de leurs réserves internationales. Un pays membre peut tirer sur sa position de réserve lorsqu'il fait état d'un besoin en la matière et le FMI doit donc être à tout moment en mesure de répondre à sa demande de tirage.

¹⁰Le ratio de liquidité est un indicateur de la position de liquidité du FMI : il correspond au ratio total net des ressources utilisables non engagées du FMI/engagements liquides de l'institution.

Département général

État des accords approuvés par le FMI
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Montant total approuvé	Montant non tiré
Compte des ressources générales				
Accords de confirmation				
Argentine	24 janv. 2003	31 août 2003	2.174.500	1.201.300
Bolivie	2 avr. 2003	1 ^{er} avr. 2004	85.750	42.870
Bosnie-Herzégovine	2 août 2002	1 ^{er} nov. 2003	67.600	36.000
Brésil	6 sept. 2002	31 déc. 2003	22.821.120 ¹	15.215.070
Bulgarie	27 févr. 2002	26 févr. 2004	240.000	104.000
Colombie	15 janv. 2003	14 janv. 2005	1.548.000	1.548.000
Croatie, Rép. de	3 févr. 2003	2 avr. 2004	105.880	105.880
Dominique	28 août 2002	27 août 2003	3.280	1.230
Équateur	21 mars 2003	20 avr. 2004	151.000	120.800
Jordanie	3 juill. 2002	2 juill. 2004	85.280	74.620
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	30 avr. 2003	15 juin 2004	20.000	20.000
Pérou	1 ^{er} févr. 2002	29 févr. 2004	255.000	255.000
Roumanie	31 oct. 2001	15 oct. 2003	300.000	110.223
Turquie	4 févr. 2002	31 déc. 2004	12.821.200	2.381.400
Uruguay	1 ^{er} avr. 2002	31 mars 2005	2.128.300 ²	798.100
Accords de confirmation, total			<u>42.806.910</u>	<u>22.014.493</u>
Accords élargis				
Indonésie	4 févr. 2000	31 déc. 2003	3.638.000	1.032.180
Serbie-et-Monténégro	14 mai 2002	13 mai 2005	650.000	450.000
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	144.400	123.730
Accords élargis, total			<u>4.432.400</u>	<u>1.605.910</u>
Compte des ressources générales, total			<u>47.239.310</u>	<u>23.620.403</u>

¹Y compris 7,61 milliards de DTS, montant disponible jusqu'au 5 septembre 2003 au titre de la facilité de réserve supplémentaire, dont 3,8 milliards de DTS ont déjà été tirés.

²Y compris 128 millions de DTS, montant disponible au titre de la facilité de réserve supplémentaire et entièrement tiré.

Département des DTS

Bilan aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002		2003	2002
Actifs			Passifs		
Commissions à recevoir	93.221	119.954	Intérêts à payer	93.562	120.458
Prélèvements et commissions impayés (note 3)	85.849	108.863			
Participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation (note 2)			Participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation (note 2)		
Allocations	11.967.946	12.484.980	Avoirs en DTS	15.971.257	15.778.796
Moins : avoirs en DTS	<u>3.953.068</u>	<u>3.847.668</u>	Moins : allocations	<u>9.465.384</u>	<u>8.948.350</u>
Allocations en excès des avoirs	<u>8.014.878</u>	<u>8.637.312</u>	Avoirs en excès des allocations	<u>6.505.873</u>	<u>6.830.446</u>
			Avoirs du compte des ressources générales	962.641	1.484.927
			Avoirs en DTS des détenteurs agréés	<u>631.872</u>	<u>430.298</u>
Total des actifs	<u>8.193.948</u>	<u>8.866.129</u>	Total des passifs	<u>8.193.948</u>	<u>8.866.129</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Département des DTS
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Recettes		
Commissions nettes des participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation	173.884	240.177
Prélèvements sur allocations de DTS	<u>1.600</u>	<u>2.409</u>
	<u>175.484</u>	<u>242.586</u>
Dépenses		
Intérêts sur les avoirs en DTS		
Intérêts nets des participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation	134.405	186.618
Compte des ressources générales	28.038	41.283
Détenteurs agréés	<u>11.441</u>	<u>12.276</u>
	<u>173.884</u>	<u>240.177</u>
Dépenses administratives	<u>1.600</u>	<u>2.409</u>
	<u>175.484</u>	<u>242.586</u>
Revenu net	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Flux de trésorerie en provenance d'activités opérationnelles		
Origines des DTS reçus		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	6.000.803	5.053.550
Transferts des participants au compte des ressources générales	4.554.703	3.992.991
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	<u>5.076.989</u>	<u>4.944.808</u>
Total des avoirs en DTS	<u>15.632.495</u>	<u>13.991.349</u>
Emplois des DTS		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	5.838.527	4.825.971
Transferts des participants au compte des ressources générales	4.524.125	3.937.218
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	5.076.989	4.944.808
Commissions payées au département des DTS	215.704	272.764
Autres	<u>(22.850)</u>	<u>10.588</u>
Total des avoirs en DTS	<u>15.632.495</u>	<u>13.991.349</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

Le DTS est un avoir de réserve international productif d'intérêt que le FMI a créé à la suite du premier amendement aux Statuts en 1969 pour compléter les avoirs de réserve existants. Les transactions et opérations portant sur des DTS s'effectuent toutes par l'intermédiaire du département des DTS. Le FMI alloue des DTS aux États membres participant au département des DTS. La valeur d'avoir de réserve du DTS lui est essentiellement conférée par l'engagement des participants à détenir et à accepter des DTS, et à honorer diverses obligations liées au bon fonctionnement du DTS en tant qu'avoir de réserve.

Au 30 avril 2003, tous les pays membres du FMI participaient au département des DTS. Le FMI a alloué les DTS, en proportion de leur quote-part au FMI, aux États membres qui participaient au département des DTS au moment de l'allocation. Six allocations ont été effectuées, en 1970, 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981, pour un total de 21,4 milliards de DTS. Un amendement aux Statuts du FMI visant à autoriser une allocation spéciale et unique égale à 21,4 milliards de DTS a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 1998 et entrera en vigueur lorsque les trois-cinquièmes des pays membres, disposant de 85 % des voix attribuées, l'auront accepté. En cas de retrait de la participation au département des DTS ou de liquidation dudit département, le FMI fournira aux détenteurs de DTS les monnaies reçues des participants en règlement de leurs obligations. Le FMI est habilité à accorder à certains organismes officiels la qualité de détenteurs de DTS; au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, seize institutions étaient ainsi agréées. Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocations de DTS.

En outre, un certain nombre d'organisations internationales ou régionales ont retenu le DTS comme unité de compte ou comme base de leur unité de compte. Plusieurs conventions internationales utilisent aussi le DTS comme unité de compte, notamment celles qui comportent des clauses limitant la responsabilité en matière de transport international de biens et de transferts internationaux de services.

Emplois des DTS

Les participants et les détenteurs agréés peuvent utiliser ou recevoir des DTS dans des transactions et opérations par accord qu'ils effectuent entre eux. Les participants peuvent également utiliser ou recevoir leurs DTS dans des opérations et transactions faisant intervenir le compte des ressources générales et visant, par exemple, à acquitter des commissions ou à effectuer des rachats. En désignant des participants pour qu'ils fournissent, en échange de DTS, une monnaie librement utilisable, le FMI garantit que tout participant peut utiliser ses DTS pour obtenir un montant équivalent de monnaie s'il en a besoin en raison de la situation de sa balance des paiements, ou de la position ou de l'évolution de ses réserves.

Allocations générales et annulations de DTS

Le FMI a le pouvoir de fournir des liquidités inconditionnelles sous la forme d'allocations générales de DTS aux participants au

département des DTS, proportionnellement à leur quote-part au FMI. Il ne peut allouer de DTS ni à lui-même, ni à d'autres détenteurs agréés par lui. Les Statuts prévoient en outre la possibilité d'annuler les DTS, mais aucune annulation n'a encore eu lieu à ce jour. Dans ses décisions relatives aux allocations de DTS, le FMI s'est efforcé, comme le prévoient les Statuts, de répondre au besoin global à long terme de compléter les avoirs de réserve existants de façon à faciliter la réalisation de ses objectifs et à éviter aussi bien la stagnation économique et la déflation, ainsi que l'excès de demande et l'inflation.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Allocations et avoirs

Au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, le montant total des allocations cumulatives nettes faites aux participants était de 21,4 milliards de DTS. Les participants dont les avoirs sont supérieurs au montant de leur allocation ont, sur le département des DTS, une créance nette qui figure au passif du bilan. Les États membres dont les avoirs sont inférieurs au montant de leur allocation sont ceux qui ont utilisé une fraction de leur allocation, de sorte qu'ils ont, envers le département des DTS, une obligation nette qui correspond à un avoir net du département. Aux 30 avril 2003 et 2002, les positions nettes en DTS des participants étaient les suivantes :

	2003		2002			
	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations	Total	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations	Total
<i>Millions de DTS</i>						
Allocations cumulatives	21.433,3	11.967,9	9.465,4	21.433,3	12.485,0	8.948,3
Avoirs en DTS des participants	19.924,4	3.953,1	15.971,3	19.626,4	3.847,7	15.778,7
Positions nettes en DTS	1.508,9	8.014,8	(6.505,9)	1.806,9	8.637,3	(6.830,4)

Un état récapitulatif des avoirs en DTS est présenté ci-après :

	2003	2002
<i>Millions de DTS</i>		
Participants	19.924,4	19.626,5
Comptes des ressources générales	962,6	1.484,9
Détenteurs agréés	631,8	430,3
	21.518,8	21.541,7
<i>Moins</i> : impayés au titre des commissions à recevoir	85,5	108,4
Total des avoirs	21.433,3	21.433,3

Dépenses administratives

Les dépenses occasionnées par la gestion du département des DTS sont réglées par le FMI sur le compte des ressources générales, lequel est remboursé en DTS par le département des DTS à la fin de chaque exercice. Le département des DTS effectue à cette fin un prélèvement proportionnel sur l'allocation cumulative nette de chaque participant.

Intérêts et commissions

Des intérêts sont versés sur les avoirs en DTS et des commissions perçues sur le montant de l'allocation cumulative nette de chaque participant, augmentées de toute allocation au participant, lorsque celle-ci dépasse ses avoirs, et du montant des commissions qu'il n'aura pas payées. Les intérêts et les commissions sont trimestriels; ils sont perçus au même taux et réglés, en créditant ou en débitant les comptes d'avoirs en DTS, le premier jour du trimestre suivant. Le département des DTS est tenu de verser des intérêts à chaque détenteur, que les DTS reçus soient suffisants ou non pour justifier le paiement d'intérêts. Si les DTS reçus ne sont pas suffisants parce que les commissions exigibles n'ont pas été réglées, des DTS supplémentaires sont créés à titre temporaire.

Le taux d'intérêt du DTS est déterminé par référence à un taux d'intérêt composite du marché, qui est égal à la moyenne pondérée des rendements ou taux d'intérêt d'in-

truments à court terme sur le marché monétaire des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et des pays de la zone euro. Le taux d'intérêt composite du marché qui sert à déterminer le taux d'intérêt du DTS est calculé le vendredi, au moyen des rendements ou taux en vigueur ce jour-là. Le taux d'intérêt du DTS, qui est fixé à un niveau égal au taux d'intérêt composite du marché, entre en vigueur le lundi suivant et est appliqué jusqu'au dimanche suivant. Le taux d'intérêt moyen du DTS était de 2,07 % pour l'exercice clos le 30 avril 2003 (2,79 % pour l'exercice clos le 30 avril 2002).

Impayés au titre d'obligations financières

Des provisions pour pertes résultant des impayés au titre d'obligations envers le département des DTS seraient constituées si le FMI devait anticiper une perte : aucune perte n'a été enregistrée par le passé et, d'après les prévisions actuelles, aucune ne le sera dans l'avenir; en conséquence, aucun compte n'a été ouvert à cet effet.

3. Impayés au titre de prélèvements ou commissions

Au 30 avril 2003, les impayés au titre de prélèvements ou commissions à l'égard du département des DTS s'élevaient à 85,8 millions de DTS (108,9 millions au 30 avril 2002). Au 30 avril 2003, quatre pays membres étaient en retard d'au moins six mois dans le règlement de leurs obligations financières envers le département des DTS (six pays membres au 30 avril 2002).

Les impayés au titre de prélèvements et commissions d'une durée de six mois ou plus à l'égard du département des DTS étaient comme suit au 30 avril :

	2003	2002
<i>Millions de DTS</i>		
Total des impayés	85,8	108,9
Impayés de six mois ou plus	83,9	104,2
Impayés de trois ans ou plus	68,1	74,2

Au 30 avril 2003, le montant et la durée des arriérés étaient comme suit :

	Total	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>		
Iraq	52,3	Novembre 1990
Libéria	23,5	Avril 1986
Somalie	9,9	Février 1991
Soudan	0,1	Avril 1991
Total	85,8	

Annexe 1

Département des DTS

État des variations des avoirs en DTS
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				2003	2002
Total des avoirs en début d'exercice	19.626.464	1.484.927	430.298	21.541.689	21.531.101
Origines des DTS reçus					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	2.759.085	—	99.331	2.858.416	3.669.075
Opérations					
Prêts	464.746	—	—	464.746	250
Règlement d'obligations financières	546.849	—	174.770	721.619	290.246
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	771.606	—	—	771.606	267.991
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS					
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire	—	—	95	95	2
Contributions et paiements au titre de la FRPC					
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC	—	—	334.263	334.263	330.349
Paiements PPTE	2.830	—	—	2.830	6.726
Contributions au titre des FRPC-PPTE	1.037	—	25.137	26.174	61.402
Remboursements CSC-2	—	—	—	—	1.182
Bonification de l'assistance post-conflit	658	—	—	658	773
Intérêts nets sur DTS	151.111	—	11.165	162.276	227.579
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	—	1.954.711	—	1.954.711	1.630.640
Commissions	—	2.505.183	—	2.505.183	2.303.949
Paiements de quote-part	—	62.468	—	62.468	250
Intérêts sur DTS	—	30.578	—	30.578	55.773
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)	—	1.763	—	1.763	2.379
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats	2.215.089	—	—	2.215.089	2.360.765
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays					
membres pour le règlement des commissions	1.597.594	—	—	1.597.594	1.129.701
Rémunération	1.175.248	—	—	1.175.248	1.360.694
Divers					
Remboursements et ajustements	89.058	—	—	89.058	93.648
Total reçu	9.859.270	4.554.703	1.218.522	15.632.495	13.991.349

Département des DTS

État des variations des avoirs en DTS
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				2003	2002
Emplois des DTS					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	2.795.095	—	63.321	2.858.416	3.669.075
Opérations					
Prêts	464.746	—	—	464.746	250
Règlement d'obligations financières	639.516	—	82.103	721.619	290.246
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	—	—	771.606	771.606	267.991
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS					
	159.282	—	—	159.282	17.136
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire	95	—	—	95	2
Contributions et paiements au titre de la FRPC					
	414.479	—	84.359	498.838	180.839
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC					
	334.263	—	—	334.263	330.349
Paiements PPTE					
	—	—	2.830	2.830	6.726
Contributions et paiements au titre des FRPC-PPTE					
	14.103	—	12.071	26.174	61.402
Remboursements CSC-2					
	—	—	—	—	1.182
Bonification de l'assistance post-conflit					
	—	—	658	658	773
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	1.954.711	—	—	1.954.711	1.630.640
Commissions	2.505.183	—	—	2.505.183	2.303.949
Paiements de quote-part	62.468	—	—	62.468	250
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)	1.763	—	—	1.763	2.379
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats	—	2.215.089	—	2.215.089	2.360.765
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays membres pour le règlement des commissions					
	—	1.597.594	—	1.597.594	1.129.701
Rémunération	—	1.175.248	—	1.175.248	1.360.694
Divers					
Remboursements et ajustements	—	89.058	—	89.058	93.648
Commissions payées au département des DTS					
Commissions nettes à payer	192.854	—	—	192.854	283.352
Total	9.538.558	5.076.989	1.016.948	15.632.495	13.991.349
Commissions non payées à la date d'exigibilité					
	5.873	—	—	5.873	12.177
Règlement de commissions impayées					
	(28.723)	—	—	(28.723)	(1.589)
Total des avoirs en fin d'exercice	19.924.326	962.641	631.872	21.518.839	21.541.689

Annexe 2

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Afghanistan, État islamique d'	26.703	—	—	(26.703)
Afrique du Sud	220.360	222.766	101,1	2.406
Albanie	—	60.922	—	60.922
Algérie	128.640	94.006	73,1	(34.634)
Allemagne	1.210.760	1.283.682	106,0	72.922
Angola	—	142	—	142
Antigua-et-Barbuda	—	6	—	6
Arabie Saoudite	195.527	256.216	131,0	60.689
Argentine	318.370	736.309	231,3	417.939
Arménie, Rép. d'	—	17.385	—	17.385
Australie	470.545	104.049	22,1	(366.496)
Autriche	179.045	127.824	71,4	(51.221)
Azerbaïdjan	—	3.177	—	3.177
Bahamas	10.230	121	1,2	(10.109)
Bahréïn	6.200	747	12,0	(5.453)
Bangladesh	47.120	2.701	5,7	(44.419)
Barbade	8.039	36	0,4	(8.003)
Bélarus, Rép. du	—	203	—	203
Belgique	485.246	415.100	85,5	(70.146)
Belize	—	1.500	—	1.500
Bénin	9.409	241	2,6	(9.168)
Bhoutan	—	240	—	240
Bolivie	26.703	27.027	101,2	324
Bosnie-Herzégovine	20.481	1.258	6,1	(19.223)
Botswana	4.359	32.874	754,2	28.515
Brésil	358.670	206.204	57,5	(152.466)
Brunéï Darussalam	—	7.205	—	7.205
Bulgarie	—	52.503	—	52.503
Burkina Faso	9.409	274	2,9	(9.135)
Burundi	13.697	133	1,0	(13.564)
Cambodge	15.417	2.001	13,0	(13.416)
Cameroun	24.463	748	3,1	(23.715)
Canada	779.290	538.136	69,1	(241.154)
Cap-Vert	620	4	0,6	(616)
Chili	121.924	27.859	22,8	(94.065)
Chine	236.800	706.890	298,5	470.090
Chypre	19.438	1.636	8,4	(17.802)
Colombie	114.271	112.353	98,3	(1.918)
Comores	716	18	2,5	(698)
Congo, Rép. du	9.719	165	1,7	(9.554)
Congo, Rép. dém. du	86.309	5.720	6,6	(80.589)
Corée	72.911	10.064	13,8	(62.847)
Costa Rica	23.726	77	0,3	(23.649)
Côte d'Ivoire	37.828	679	1,8	(37.149)
Croatie, Rép. de	44.205	516	1,2	(43.689)
Danemark	178.864	87.356	48,8	(91.508)
Djibouti	1.178	457	38,8	(721)
Dominique	592	17	2,9	(575)
Égypte	135.924	38.483	28,3	(97.441)
El Salvador	24.985	24.983	100,0	(2)

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Émirats arabes unis	38.737	946	2,4	(37.791)
Équateur	32.929	1.833	5,6	(31.096)
Érythrée	—	—	—	—
Espagne	298.805	264.997	88,7	(33.808)
Estonie, Rép. d'	—	50	—	50
États-Unis	4.899.530	8.292.339	169,2	3.392.809
Éthiopie	11.160	54	0,5	(11.106)
Fidji	6.958	5.070	72,9	(1.888)
Finlande	142.690	147.733	103,5	5.043
France	1.079.870	472.597	43,8	(607.273)
Gabon	14.091	369	2,6	(13.722)
Gambie	5.121	33	0,6	(5.088)
Géorgie	—	376	—	376
Ghana	62.983	2.207	3,5	(60.776)
Grèce	103.544	12.041	11,6	(91.503)
Grenade	930	25	2,7	(905)
Guatemala	27.678	5.951	21,5	(21.727)
Guinée	17.604	170	1,0	(17.434)
Guinée-Bissau	1.212	684	56,4	(528)
Guinée équatoriale	5.812	266	4,6	(5.546)
Guyana	14.530	1.405	9,7	(13.125)
Haïti	13.697	1.838	13,4	(11.859)
Honduras	19.057	293	1,5	(18.764)
Hongrie	—	25.970	—	25.970
Îles Marshall	—	—	—	—
Îles Salomon	654	3	0,5	(651)
Inde	681.170	2.835	0,4	(678.335)
Indonésie	238.956	40.392	16,9	(198.564)
Iran, Rép. islamique d'	244.056	268.062	109,8	24.006
Iraq	68.464	—	—	(68.464)
Irlande	87.263	49.861	57,1	(37.402)
Islande	16.409	84	0,5	(16.325)
Israël	106.360	4.115	3,9	(102.245)
Italie	702.400	82.695	11,8	(619.705)
Jamaïque	40.613	330	0,8	(40.283)
Japon	891.690	1.800.779	202,0	909.089
Jordanie	16.887	5.202	30,8	(11.685)
Kazakhstan, Rép. du	—	766	—	766
Kenya	36.990	7.634	20,6	(29.356)
Kiribati	—	10	—	10
Koweït	26.744	100.482	375,7	73.738
Lesotho	3.739	435	11,6	(3.304)
Lettonie, Rép. de	—	125	—	125
Liban	4.393	20.251	461,0	15.858
Libéria	21.007	—	—	(21.007)
Libye	58.771	452.609	770,1	393.838
Lituanie, Rép. de	—	286	—	286
Luxembourg	16.955	7.140	42,1	(9.815)
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	8.379	4.132	49,3	(4.247)
Madagascar	19.270	107	0,6	(19.163)

Annexe 2 (suite)

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Malaisie	139.048	113.704	81,8	(25.344)
Malawi	10.975	314	2,9	(10.661)
Maldives	282	285	101,1	3
Mali	15.912	262	1,6	(15.650)
Malte	11.288	29.191	258,6	17.903
Maroc	85.689	82.325	96,1	(3.364)
Maurice	15.744	17.083	108,5	1.339
Mauritanie	9.719	105	1,1	(9.614)
Mexique	290.020	288.483	99,5	(1.537)
Micronésie, États fédérés de	—	1.182	—	1.182
Moldova, Rép. de	—	615	—	615
Mongolie	—	26	—	26
Mozambique	—	53	—	53
Myanmar	43.474	345	0,8	(43.129)
Namibie	—	17	—	17
Népal	8.105	44	0,5	(8.061)
Nicaragua	19.483	118	0,6	(19.365)
Niger	9.409	1.567	16,7	(7.842)
Nigéria	157.155	771	0,5	(156.384)
Norvège	167.770	231.168	137,8	63.398
Nouvelle-Zélande	141.322	16.613	11,8	(124.709)
Oman	6.262	6.863	109,6	601
Ouganda	29.396	7.176	24,4	(22.220)
Ouzbékistan, Rép. de l'	—	480	—	480
Pakistan	169.989	91.954	54,1	(78.035)
Palaos, Rép. des	—	—	—	—
Panama	26.322	587	2,2	(25.735)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9.300	3.878	41,7	(5.422)
Paraguay	13.697	83.675	610,9	69.978
Pays-Bas	530.340	536.233	101,1	5.893
Pérou	91.319	1.293	1,4	(90.026)
Philippines	116.595	11.519	9,9	(105.076)
Pologne, Rép. de	—	31.155	—	31.155
Portugal	53.320	57.255	107,4	3.935
Qatar	12.822	20.463	159,6	7.641
République arabe syrienne	36.564	172	0,5	(36.392)
République Centrafricaine	9.325	54	0,6	(9.271)
République dém. pop. lao	9.409	7.187	76,4	(2.222)
République Dominicaine	31.585	326	1,0	(31.259)
République kirghize	—	5.046	—	5.046
République slovaque	—	853	—	853
République tchèque	—	4.026	—	4.026
Roumanie	75.950	3.940	5,2	(72.010)
Royaume-Uni	1.913.070	275.903	14,4	(1.637.167)
Russie, Fédération de	—	27.079	—	27.079
Rwanda	13.697	21.452	156,6	7.755
Saint-Kitts-et-Nevis	—	6	—	6
Saint-Marin, Rép. de	—	444	—	444
Saint-Vincent-et-les Grenadines	354	17	4,9	(337)
Sainte-Lucie	742	1.481	199,7	739

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Samoa	1.142	2.383	208,7	1.241
São Tomé-et-Príncipe	620	19	3,0	(601)
Sénégal	24.462	1.497	6,1	(22.965)
Serbie-et-Monténégro	56.665	4.403	7,8	(52.262)
Seychelles	406	8	1,9	(398)
Sierra Leone	17.455	17.357	99,4	(98)
Singapour	16.475	132.341	803,3	115.866
Slovénie, Rép. de	25.431	5.413	21,3	(20.018)
Somalie	13.697	—	—	(13.697)
Soudan	52.192	265	0,5	(51.927)
Sri Lanka	70.868	2.776	3,9	(68.092)
Suède	246.525	135.278	54,9	(111.247)
Suisse	—	12.573	—	12.573
Suriname	7.750	1.393	18,0	(6.357)
Swaziland	6.432	2.463	38,3	(3.969)
Tadjikistan, Rép. du	—	187	—	187
Tanzanie	31.372	321	1,0	(31.051)
Tchad	9.409	56	0,6	(9.353)
Thaïlande	84.652	2.349	2,8	(82.303)
Timor-Leste, Rép. dém. du	—	—	—	—
Togo	10.975	134	1,2	(10.841)
Tonga	—	197	—	197
Trinité-et-Tobago	46.231	345	0,7	(45.886)
Tunisie	34.243	5.657	16,5	(28.586)
Turkménistan, Rép. du	—	—	—	—
Turquie	112.307	185.391	165,1	73.084
Ukraine	—	11.899	—	11.899
Uruguay	49.977	19.681	39,4	(30.296)
Vanuatu	—	857	—	857
Venezuela, Rép. bolivarienne du	316.890	7.988	2,5	(308.902)
Vietnam	47.658	5.541	11,6	(42.117)
Yémen, Rép. du	28.743	30.416	105,8	1.673
Zambie	68.298	51.707	75,7	(16.591)
Zimbabwe	10.200	49	0,5	(10.151)
Pays dont les avoirs sont supérieurs aux allocations	9.465.384	15.971.257	168,7	6.505.873
Pays dont les avoirs sont inférieurs aux allocations	11.967.946	3.953.068	33,0	(8.014.878)
Total des participants	21.433.330	19.924.326		
Compte des ressources générales		962.641		
Détenteurs agréés		631.872		
Commissions impayées	85.509			
	<u>21.518.839</u>	<u>21.518.839</u>		

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Bilan consolidé
aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	2.481.040	2.684.641
Placements (note 3)	3.205.052	2.629.285
Prêts à recevoir (note 4)	6.667.296	6.172.848
Intérêts à recevoir	18.979	15.993
Total des actifs	<u>12.372.367</u>	<u>11.502.767</u>
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	7.431.854	6.764.434
Intérêts à payer	39.333	42.412
Autres passifs	2.930	76
Total des passifs	<u>7.474.117</u>	<u>6.806.922</u>
Ressources	4.898.250	4.695.845
Total des passifs et des ressources	<u>12.372.367</u>	<u>11.502.767</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Compte de résultats et état des variations
des ressources sur une base consolidée
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	4.695.845	4.518.775
Revenu des placements (note 3)	118.480	232.344
Intérêts sur les prêts	31.058	30.292
Paiements d'intérêts	(138.104)	(174.670)
Autres dépenses	(1.575)	(1.650)
Revenu opérationnel	9.859	86.316
Contributions (note 6)	43.287	60.096
	53.146	146.412
Transferts du compte de versements spécial (note 8)	213.259	92.258
Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	(64.000)	(61.600)
Variations nettes des ressources	202.405	177.070
Solde à la fin de l'exercice	<u>4.898.250</u>	<u>4.695.845</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Notes relatives aux états financiers consolidés aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

Le compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (le compte de fiducie de la FRPC), dont le FMI est le fiduciaire, a été créé en décembre 1987, puis prorogé et élargi en février 1994. Il a pour objet de fournir des prêts assortis de conditions concessionnelles aux pays en développement à faible revenu qui sont membres du FMI et qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de cette aide. Ses ressources font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à régler des engagements ou à couvrir des pertes résultant de l'administration de ces comptes.

Les opérations du compte de fiducie s'effectuent par l'intermédiaire d'un compte de prêts, d'une réserve et d'un compte de bonification. La note 9 des états financiers présente, sur une base consolidée, le bilan ainsi que les comptes de résultats et états des variations des ressources pour chacun de ces comptes.

Compte de prêts

Les ressources du compte de prêts sont constituées par le produit des emprunts, des remboursements de principal et des paiements d'intérêts au titre des prêts du compte de fiducie. Au 30 avril 2003, l'encours des prêts s'élevait à 6.667,3 millions de DTS (6.172,8 millions au 30 avril 2002). Au 30 avril 2003, les ressources du compte de prêts incluaient une avance de la réserve, d'un montant de 65,5 millions de DTS, conséquence du non-paiement de principal par le Zimbabwe (41,5 millions de DTS au 30 avril 2002).

Réserve

La réserve est alimentée par les montants transférés du compte de versements spécial par le FMI et le revenu net du placement des ressources détenues à la réserve et au compte de prêts.

Le fiduciaire doit affecter les ressources détenues à la réserve au paiement des intérêts ou au remboursement du principal des emprunts du compte de prêts, dans le cas où les ressources provenant du remboursement du principal et des paiements d'intérêts acquittés par les emprunteurs au compte de prêts, augmentées de la bonification d'intérêts autorisée, ne suffisent pas.

Compte de bonification

Les ressources du compte de bonification sont constituées par les contributions au compte de fiducie, y compris les transferts de revenus nets des comptes administrés de la FRPC et les 400 millions de DTS transférés du compte de versements spécial par le FMI, le revenu net des prêts au compte de fiducie en faveur du compte de bonification et le revenu net du placement des ressources du compte de bonification.

Le fiduciaire effectue des tirages sur les ressources disponibles au compte de bonification en vue de couvrir, pour

chaque période d'intérêts, l'écart entre les intérêts dus par les emprunteurs du compte de fiducie et les intérêts dus au titre des emprunts du compte de prêts.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du compte de fiducie de la FRPC sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie parce que les principaux mouvements de trésorerie du compte de fiducie de la FRPC sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers du compte de fiducie sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du compte de fiducie sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Prêts

Les prêts du compte de fiducie sont évalués à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si et quand on prévoit de telles pertes au compte de fiducie; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent et aucune perte n'est attendue pour l'instant.

Impayés au titre d'obligations financières

Les intérêts sur les prêts échus depuis six mois ou plus sont exclus du revenu.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

3. Placements

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	2.612.829	1.794.460
1-3 ans	566.905	724.909
3-5 ans	4.982	91.997
Plus de 5 ans	20.336	17.919
Total	<u>3.205.052</u>	<u>2.629.285</u>

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	2.923.255	2.271.428
Dépôts à échéance fixe	281.797	357.857
Total	<u>3.205.052</u>	<u>2.629.285</u>

Au 30 avril, le revenu des placements était comme suit :

	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	143.367	207.462
Pertes réalisées, net	(52.803)	(26.318)
Gains non réalisés, net	29.686	52.705
Pertes de change, net	(1.770)	(1.505)
Total	<u>118.480</u>	<u>232.344</u>

4. Montants à recevoir en remboursement de prêts

Les ressources du compte de prêts sont engagées pour trois ans en faveur des pays membres admissibles dès l'approbation par le fiduciaire d'un accord triennal à l'appui de leurs programmes macroéconomiques et d'ajustement structurel. Le taux d'intérêt annuel sur l'encours de ces prêts est actuellement de ½ %. Le calendrier de remboursement des prêts est résumé ci-après :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	
	<i>Milliers de DTS</i>
2004	835.429
2005	876.190
2006	854.789
2007	726.485
2008	817.790
2009 et au-delà	2.491.070
Impayés	65.543
Total	<u>6.667.296</u>

Il est tenu compte ci-dessus des impayés d'un pays membre qui, à la fin de l'exercice 2003, avaient une durée de plus de six mois et s'élevaient à 65,5 millions de DTS (41,5 millions de DTS au 30 avril 2002).

Aux 30 avril 2003 et 2002, les crédits du compte de fiducie aux plus gros utilisateurs étaient comme suit :

	2003		2002	
	<i>Millions de DTS et en pourcentage du total des crédits FRPC</i>			
Le plus gros utilisateur	737,6	11,1 %	636,2	10,3 %
Les trois plus gros utilisateurs	1.820,8	27,3 %	1.571,6	25,5 %
Les cinq plus gros utilisateurs	2.469,8	37,0 %	2.138,3	34,6 %

5. Emprunts

L'état récapitulatif des accords d'emprunt aux 30 avril 2003 et 2002 est présenté ci-après :

	<u>Montants non tirés</u>	
	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Compte de prêts	5.718.318	6.613.837
Compte de bonification	3.330	3.997

Le fiduciaire a accepté de détenir le produit des remboursements du principal des emprunts du compte de fiducie dans un compte d'attente ouvert au compte de prêts et de le placer au nom du prêteur. Les remboursements de principal s'accumuleront jusqu'à l'échéance finale du prêt et leur produit total sera alors transféré au prêteur. Les montants déposés à ce compte sont investis par le fiduciaire, et seul le revenu des placements sera utilisé pour les paiements d'intérêts au prêteur.

Le fiduciaire contracte des emprunts aux conditions convenues entre lui et les prêteurs. Au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0,5 et 6,9 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance.

Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	<i>Milliers de DTS</i>
2004	704.176
2005	953.566
2006	1.504.589
2007	982.706
2008	822.951
2009 et au-delà	<u>2.463.866</u>
Total	<u>7.431.854</u>

Pour l'exercice clos le 30 avril 2003, les emprunts se chiffrent à 1.194 millions de DTS (925 millions pour l'exercice

clos le 30 avril 2002) et les remboursements, à 714 millions de DTS (685 millions de DTS pour l'exercice précédent).

6. Contributions

Le fiduciaire accepte des contributions en faveur du compte de bonification aux conditions convenues avec les différents bailleurs de fonds. Au 30 avril 2003, les contributions reçues — y compris les transferts du compte de versements spécial — atteignaient un total cumulé de 2.395,8 millions de DTS (2.352,5 millions au 30 avril 2002).

7. Engagements de ressources au titre d'accords de prêt

Les accords de prêt sont des décisions par lesquelles le FMI donne aux pays membres l'assurance qu'il est prêt à leur fournir pendant une période précise des devises ou des DTS à hauteur d'un montant fixé conformément à ces décisions. Au 30 avril 2003, le total restant à tirer dans le cadre de 36 accords de prêt s'élevait à 2.473,8 millions de DTS (2.700,6 millions au titre de 35 accords au 30 avril 2002).

8. Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial

Les dépenses afférentes à l'administration du compte de fiducie sont réglées par le compte des ressources générales du FMI, qui en reçoit le remboursement de la réserve du compte de fiducie par l'intermédiaire du compte de versements spécial; au besoin, les montants correspondants sont transférés de la réserve au compte de versements spécial. Le Conseil d'administration du FMI a décidé que, pour l'exercice 2003, comme pour l'exercice précédent, aucun remboursement ne serait effectué au département général et qu'un montant équivalent serait transféré de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Le montant transféré est de 64,0 millions de DTS pour l'exercice 2003 et de 61,6 millions de DTS pour l'exercice 2002.

Si nécessaire, il est possible de transférer des ressources à concurrence de 250 millions de DTS de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE pour l'octroi de prêts ou dons aux pays membres admissibles à l'initiative PPTE. Aux 30 avril 2003 et 2002, 43,5 millions de DTS avaient été transférés à cet effet.

9. Bilan, compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée

Le bilan, le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacune des composantes du compte de fiducie de la FRPC sont présentés ci-après :

Note 9

Bilan consolidé aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	453.718	341.378	1.102.840	1.263.561	924.482	1.079.702	2.481.040	2.684.641
Placements (note 3)	281.797	204.657	1.959.143	1.591.760	964.112	832.868	3.205.052	2.629.285
Prêts à recevoir (note 4)	6.667.296	6.172.848	—	—	—	—	6.667.296	6.172.848
Transferts cumulés entre comptes	19.270	14.221	3.208	13.068	(22.478)	(27.289)	—	—
Intérêts à recevoir	17.338	14.363	1.329	1.402	312	228	18.979	15.993
Total des actifs	<u>7.439.419</u>	<u>6.747.467</u>	<u>3.066.520</u>	<u>2.869.791</u>	<u>1.866.428</u>	<u>1.885.509</u>	<u>12.372.367</u>	<u>11.502.767</u>
Passifs et ressources								
Emprunts (note 5)	7.333.068	6.664.950	—	—	98.786	99.484	7.431.854	6.764.434
Intérêts à payer	37.878	40.947	—	—	1.455	1.465	39.333	42.412
Autres passifs	2.930	76	—	—	—	—	2.930	76
Total des passifs	<u>7.373.876</u>	<u>6.705.973</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>100.241</u>	<u>100.949</u>	<u>7.474.117</u>	<u>6.806.922</u>
Ressources	<u>65.543</u>	<u>41.494</u>	<u>3.066.520</u>	<u>2.869.791</u>	<u>1.766.187</u>	<u>1.784.560</u>	<u>4.898.250</u>	<u>4.695.845</u>
Total des passifs et ressources	<u>7.439.419</u>	<u>6.747.467</u>	<u>3.066.520</u>	<u>2.869.791</u>	<u>1.866.428</u>	<u>1.885.509</u>	<u>12.372.367</u>	<u>11.502.767</u>

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Solde au début de l'exercice	41.494	—	2.869.791	2.743.494	1.784.560	1.775.281	4.695.845	4.518.775
Revenu des placements (note 3)	486	191	74.918	138.942	43.076	93.211	118.480	232.344
Intérêts sur les prêts	31.058	30.292	—	—	—	—	31.058	30.292
Paiements d'intérêts	(136.437)	(172.875)	—	—	(1.667)	(1.795)	(138.104)	(174.670)
Autres dépenses	—	(76)	(1.575)	(1.574)	—	—	(1,575)	(1,650)
Revenu (perte) opérationnel	(104.893)	(142.468)	73.343	137.368	41.409	91.416	9.859	86.316
Contributions (note 6)	—	—	—	—	43.287	60.096	43.287	60.096
	(104.893)	(142.468)	73.343	137.368	84.696	151.512	53.146	146.412
Transferts du CVS (note 8)	—	—	213.259	92.258	—	—	213.259	92.258
Transferts par l'intermédiaire du CVS au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	—	—	(64.000)	(61.600)	—	—	(64.000)	(61.600)
Transferts entre :								
Réserve et compte de bonification	—	—	—	(52)	—	52	—	—
Compte de prêts et réserve	25.873	41.677	(25.873)	(41.677)	—	—	—	—
Compte de prêts et compte de bonification	103.069	142.285	—	—	(103.069)	(142.285)	—	—
Variations nettes des ressources	<u>24.049</u>	<u>41.494</u>	<u>196.729</u>	<u>126.297</u>	<u>(18.373)</u>	<u>9.279</u>	<u>202.405</u>	<u>177.070</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>65.543</u>	<u>41.494</u>	<u>3.066.520</u>	<u>2.869.791</u>	<u>1.766.187</u>	<u>1.784.560</u>	<u>4.898.250</u>	<u>4.695.845</u>

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Encours des prêts au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte de prêts de la FRPC		Facilité d'ajustement structurel ¹	
	Solde	Pourcentage	Solde	Pourcentage
Albanie	61.229	0,92	—	—
Arménie, Rép. d'	135.850	2,04	—	—
Azerbaïdjan	91.856	1,38	—	—
Bénin	53.290	0,80	350	0,26
Bolivie	140.300	2,10	—	—
Burkina Faso	85.590	1,28	3.476	2,54
Cambodge	75.300	1,13	—	—
Cameroun	223.098	3,35	—	—
Cap-Vert	2.460	0,04	—	—
Comores	—	—	270	0,20
Congo, Rép. du	9.727	0,15	—	—
Congo, Rép. dém. du	446.667	6,70	—	—
Côte d'Ivoire	355.099	5,33	—	—
Djibouti	13.630	0,20	—	—
Éthiopie	94.056	1,41	7.766	5,69
Gambie	23.500	0,35	—	—
Géorgie	193.800	2,91	—	—
Ghana	264.545	3,95	—	—
Guinée	99.000	1,48	—	—
Guinée-Bissau	13.349	0,20	—	—
Guinée équatoriale	109	—	443	0,32
Guyana	65.768	0,99	492	0,36
Haiti	12.140	0,18	—	—
Honduras	119.148	1,79	—	—
Kenya	64.616	0,97	—	—
Lesotho	15.133	0,23	—	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	27.185	0,41	—	—
Madagascar	108.653	1,63	—	—
Malawi	50.117	0,72	—	—
Mali	121.069	1,82	508	0,37
Mauritanie	77.500	1,16	—	—
Moldova, Rép. de	27.720	0,42	—	—
Mongolie	29.298	0,44	—	—
Mozambique	144.375	2,17	—	—
Népal	1.679	0,03	—	—
Nicaragua	128.291	1,92	—	—
Niger	76.344	1,15	—	—
Ouganda	183.571	2,75	—	—
Pakistan	737.640	11,06	—	—
République Centrafricaine	24.480	0,37	—	—
République dém. pop. lao	30.011	0,45	—	—
République kirghize	138.351	2,08	—	—
Rwanda	62.454	0,94	—	—
São Tomé-et-Príncipe	1.902	0,03	—	—
Sénégal	178.158	2,67	—	—
Sierra Leone	109.069	1,64	5.404	3,96
Somalie	—	—	8.840	6,47
Sri Lanka	55.190	0,83	—	—
Tadjikistan, Rép. du	60.960	0,91	—	—
Tanzanie	293.878	4,41	—	—
Tchad	77.281	1,16	—	—
Togo	35.838	0,54	—	—
Vietnam	263.120	3,95	—	—
Yémen, Rép. du	238.750	3,58	—	—
Zambie	636.529	9,55	109.050	79,83
Zimbabwe	88.623	1,33	—	—
Encours total des prêts	<u>6.667.296</u>	<u>100,00</u>	<u>136.599</u>	<u>100,00</u>

¹Des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) ayant été décaissés en liaison avec des accords FRPC, la liste ci-dessus inclut ces prêts ainsi que ceux qui ont été décaissés en faveur des pays membres dans le cadre de la FAS. Il s'agit de prêts transitant par le compte de versements spécial, qui apparaissent dans les états financiers du département général. Les remboursements de tous les prêts FAS sont transférés à la réserve de la FRPC dès leur réception.

Annexe 2

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Contributions et transferts au compte de bonification
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Contributeur ¹	Montant
Contributions directes au compte de bonification	
Allemagne	132.832
Argentine	18.133
Australie	5.592
Bangladesh	437
Canada	182.198
Chine	7.800
Corée	31.663
Danemark	38.299
Égypte	9.000
États-Unis	126.079
Finlande	22.684
Inde	6.486
Irlande	4.223
Islande	3.200
Italie	146.059
Japon	506.997
Luxembourg	8.256
Maroc	6.580
Norvège	28.074
Pays-Bas	89.753
République tchèque	9.000
Royaume-Uni	307.281
Suède	110.887
Suisse	32.960
Turquie	5.000
Total des contributions directes au compte de bonification	<u>1.839.473</u>
Revenu net transféré des comptes administrés	
Autriche	40.156
Belgique	76.902
Botswana	1.482
Chili	2.910
Grèce	25.886
Indonésie	4.482
Iran, Rép. islamique d'	1.312
Portugal	3.154
Revenu net total transféré des comptes administrés	<u>156.284</u>
Total des contributions reçues	1.995.757
Transferts du compte de versements spécial	<u>400.000</u>
Total des contributions reçues et des transferts du compte de versements spécial	2.395.757
Revenu net cumulé du compte de bonification	837.881
Ressources décaissées pour subventionner les prêts du compte de fiducie	<u>(1.467.451)</u>
Total des ressources du compte de bonification	<u>1.766.187</u>

¹Outre les contributions directes, des prêts accordés à des conditions concessionnelles par un certain nombre de pays membres alimentent le compte de prêts (voir annexe 3).

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords d'emprunt
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Taux d'intérêt (pourcentage)	Montant de l'accord	Montant tiré	Solde non tiré
Compte de prêts				
Avant l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ¹	700.000	700.000	234.705
Canada	Fixe ²	300.000	300.000	115.161
Corée	Variable ¹	65.000	65.000	13.210
Espagne	Variable ¹	220.000	216.429 ³	5.062
France	0,50 ⁴	800.000	800.000	196.986
Italie	Variable ¹	370.000	370.000	130.637
Japon	Variable ¹	2.200.000	2.200.000	855.791
Norvège	Variable ¹	90.000	90.000	24.762
Total avant l'élargissement de la FRPC		<u>4.745.000</u>	<u>4.741.429</u>	<u>1.576.314</u>
Aux fins de l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ¹	2.050.000	757.784	756.308
Belgique	Variable ¹	350.000	198.041	198.041
Canada	Variable ¹	400.000	316.913	312.403
Chine	Variable ¹	200.000	143.522	141.730
Corée	Variable ¹	27.700	27.700	27.700
Danemark	Variable ¹	100.000	71.995	71.995
Égypte	Variable ¹	155.600	100.000	97.231
Espagne — Gouvernement espagnol (ICO)	Fixe	67.000	67.000	67.000
Espagne — Banque d'Espagne	Variable	425.000	41.410	41.410
Fonds pour le développement international de l'OPEP	Variable ¹	36.129 ⁵	36.990	36.990
France	Variable ⁴	2.100.000	741.819	736.167
Italie	Variable ¹	1.010.000	529.916	529.916
Japon	Variable ¹	2.934.800	1.689.533	1.685.665
Norvège	Variable ¹	60.000	60.000	58.680
Pays-Bas	Variable ¹	450.000	105.179	105.179
Suisse	Variable ¹	401.700	161.810	154.824
Total des prêts pour l'élargissement de la FRPC		<u>10.767.929</u>	<u>5.049.612</u>	<u>5.021.239</u>
Ressources détenues dans l'attente des remboursements	⁶	—	—	735.515 ⁶
Totaux — Compte de prêts		<u>15.512.929</u>	<u>9.791.041</u>	<u>7.333.068</u>
Compte de bonification				
Malaisie (prêt de 1994)	2,00	40.000	40.000	40.000
Malte	0,50	2.730	2.730	1.365
Pakistan	0,50	10.000	6.670	6.670
Singapour	2,00	80.000	80.000	40.000
Tunisie	0,50	3.551	3.551	3.551
Uruguay	Variable ⁷	7.200	7.200	7.200
Totaux — Compte de bonification		<u>143.481</u>	<u>140.151</u>	<u>98.786</u>

¹Les prêts consentis dans le cadre de cet accord sont assortis de taux variables liés à ceux du marché.²Les prêts au titre de cet accord sont assortis des taux du marché au moment du décaissement du prêt.³L'accord a expiré en laissant un solde non tiré de 3,6 millions de DTS.⁴L'accord passé avec la France avant l'élargissement de la FRPC (d'un montant de 800 millions de DTS) est assorti d'un taux d'intérêt de 0,5 % pour les premiers 700 millions de DTS tirés, et d'un taux variable lié à celui du marché par la suite. L'accord conclu avec la France aux fins de l'élargissement de la FRPC (2,1 milliards de DTS) prévoit un taux d'intérêt de 0,5 % jusqu'à ce que la bonification implicite cumulée des intérêts atteigne 250 millions de DTS, et un taux variable lié au marché par la suite.⁵L'accord passé avec le Fonds pour le développement international de l'OPEP est de 50 millions de dollars.⁶Ce montant correspond aux remboursements de principal dont le montant est détenu et investi au nom des prêteurs.⁷Le taux d'intérêt payable sur l'emprunt à l'Uruguay est égal au taux des dépôts libellés en DTS minoré de 2,6 % par an.

Annexe 4

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords de prêt
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non tiré
Albanie	21 juin 2002	20 juin 2005	28.000	20.000
Arménie, Rép. d'	23 mai 2001	22 mai 2004	69.000	29.000
Azerbaïdjan	6 juill. 2001	5 juill. 2004	80.450	64.350
Bénin	17 juill. 2000	31 mars 2004	27.000	4.040
Cameroun	21 déc. 2000	20 déc. 2003	111.420	47.740
Cap-Vert	10 avr. 2002	9 avr. 2005	8.640	6.180
Congo, Rép. dém. du	12 juin 2002	11 juin 2005	580.000	133.333
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	292.680	234.140
Éthiopie	22 mars 2001	21 mars 2004	100.277	31.287
Gambie	18 juill. 2002	17 juill. 2005	20.220	17.330
Géorgie	12 janv. 2001	11 janv. 2004	108.000	58.500
Guinée	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64.260	38.556
Guinée-Bissau	15 déc. 2000	14 déc. 2003	14.200	9.120
Guyana	20 sept. 2002	19 sept. 2005	54.550	49.000
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190.000	156.400
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24.500	10.500
Madagascar	1 ^{er} mars 2001	30 nov. 2004	79.430	45.389
Malawi	21 déc. 2000	20 déc. 2003	45.110	38.670
Mali	6 août 1999	5 août 2003	51.315	6.150
Moldova, Rép. de	21 déc. 2000	20 déc. 2003	110.880	83.160
Mongolie	28 sept. 2001	27 sept. 2004	28.490	24.420
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2003	87.200	16.800
Nicaragua	13 déc. 2002	12 déc. 2005	97.500	90.535
Niger	22 déc. 2000	21 déc. 2003	59.200	25.360
Ouganda	13 sept. 2002	12 sept. 2005	13.500	12.000
Pakistan	6 déc. 2001	5 déc. 2004	1.033.700	602.980
République dém. pop. lao	25 avr. 2001	24 avr. 2004	31.700	18.110
République kirghize	6 déc. 2001	5 déc. 2004	73.400	38.240
Rwanda	12 août 2002	11 août 2005	4.000	3.426
Sénégal	28 avr. 2003	27 avr. 2006	24.270	24.270
Sierra Leone	26 sept. 2001	25 sept. 2004	130.840	56.003
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	269.000	230.610
Tadjikistan, Rép. du	11 déc. 2002	10 déc. 2005	65.000	57.000
Tanzanie	4 avr. 2000	30 juin 2003	135.000	15.000
Tchad	7 janv. 2000	6 déc. 2003	47.600	10.400
Vietnam	13 avr. 2001	12 avr. 2004	290.000	165.800
			<u>4.450.332</u>	<u>2.473.799</u>

¹Le Fonds saoudien pour le développement peut en outre fournir des ressources pour appuyer des accords FRPC sous forme de prêts accordés aux pays membres admissibles en association avec les prêts FRPC. Au 30 avril 2003, 49,5 millions de DTS avaient été décaissés au titre de ces prêts associés.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance Comptes administrés

Bilan aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana			
	2003	2002	2003	2002	2003	2002		
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	—	—	80.000	—	—	—		
Placements (note 3)	25.000	35.000	—	80.000	6.894	6.894		
Paiements anticipés au compte de bonification du compte de fiduciaire de la FRPC	102	160	—	—	116	116		
Intérêts à recevoir	—	—	225	20	—	—		
Actifs, total	<u>25.102</u>	<u>35.160</u>	<u>80.225</u>	<u>80.020</u>	<u>7.010</u>	<u>7.010</u>		
Passifs et ressources								
Dépôts (note 4)	25.000	35.000	80.000	80.000	6.894	6.894		
Intérêts à payer	102	160	2	2	116	116		
Passifs, total	<u>25.102</u>	<u>35.160</u>	<u>80.002</u>	<u>80.002</u>	<u>7.010</u>	<u>7.010</u>		
Ressources	—	—	223	18	—	—		
Passifs et ressources, total	<u>25.102</u>	<u>35.160</u>	<u>80.225</u>	<u>80.020</u>	<u>7.010</u>	<u>7.010</u>		
<hr/>								
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	—	—	25.000	—	—	—	—	—
Placements (note 3)	7.000	14.000	—	25.000	5.000	5.000	10.517	11.831
Paiements anticipés au compte de bonification du compte de fiduciaire de la FRPC	15	15	—	—	23	23	50	57
Intérêts à recevoir	—	—	70	214	—	—	—	—
Actifs, total	<u>7.015</u>	<u>14.015</u>	<u>25.070</u>	<u>25.214</u>	<u>5.023</u>	<u>5.023</u>	<u>10.567</u>	<u>11.888</u>
Passifs et ressources								
Dépôts (note 4)	7.000	14.000	25.000	25.000	5.000	5.000	10.517	11.831
Intérêts à payer	15	15	17	118	23	23	50	57
Passifs, total	<u>7.015</u>	<u>14.015</u>	<u>25.017</u>	<u>25.118</u>	<u>5.023</u>	<u>5.023</u>	<u>10.567</u>	<u>11.888</u>
Ressources	—	—	53	96	—	—	—	—
Passifs et ressources, total	<u>7.015</u>	<u>14.015</u>	<u>25.070</u>	<u>25.214</u>	<u>5.023</u>	<u>5.023</u>	<u>10.567</u>	<u>11.888</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance Comptes administrés

Compte de résultats et état des variations des ressources pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana			
	2003	2002	2003	2002	2003	2002		
Solde au début de l'exercice	—	—	18	10	—	—		
Revenu des placements	801	2.134	1.630	2.420	178	358		
Autres dépenses	(20)	(27)	—	—	(4)	(5)		
Intérêts versés sur dépôts	(130)	(201)	(400)	(400)	(138)	(138)		
Revenu net	651	1.906	1.230	2.020	36	215		
Transferts :								
au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	(651)	(1.906)	(1.025)	(2.012)	(36)	(215)		
Variations nettes des ressources	—	—	205	8	—	—		
Solde à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>223</u>	<u>18</u>	<u>—</u>	<u>—</u>		
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Solde au début de l'exercice	—	—	96	—	—	—	—	—
Revenu des placements	325	1.052	508	635	130	259	274	616
Autres dépenses	(8)	(12)	—	—	(3)	(3)	(7)	(8)
Intérêts versés sur dépôts	(61)	(96)	(62)	(240)	(25)	(25)	(53)	(59)
Revenu net	256	944	446	395	102	231	214	549
Transferts :								
au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	(256)	(944)	(489)	(299)	(102)	(231)	(214)	(549)
Variations nettes des ressources	—	—	(43)	96	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>53</u>	<u>96</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Comptes administrés

Notes relatives aux états financiers
aux 30 avril 2003 et 2002**1. Nature des opérations**

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé les comptes administrés afférents à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance («comptes administrés FRPC» ou «comptes administrés») au profit du compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC. Les comptes administrés reçoivent les dépôts des contributeurs. La différence entre les intérêts perçus par les comptes administrés et les intérêts payables sur les dépôts est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Le compte spécial du Fonds saoudien pour le développement (FSD) a été créé à la demande de cette institution afin d'apporter des concours supplémentaires parallèlement à des prêts FRPC. Le FMI agit en qualité de mandataire du FSD. Ces concours sont décaissés en même temps que les concours FRPC. Les paiements au titre du service de ces prêts doivent être transférés au FSD.

Les ressources de chaque compte administré font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects**Base de présentation**

Les états financiers des comptes administrés FRPC sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements de trésorerie des comptes administrés sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources des comptes administrés sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués à leur valeur de marché du dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Transferts au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC

La différence entre le revenu des placements des comptes administrés FRPC et les intérêts à payer sur les dépôts dans ces comptes, déduction faite de tous frais, est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Frais d'administration

Les frais liés aux activités des comptes administrés sont encourus et supportés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2003	2002
<i>Milliers de DTS</i>		
Moins de 1 an	50.374	165.674
1-3 ans	3.950	12.051
3-5 ans	87	—
Total	<u>54.411</u>	<u>177.725</u>

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2003	2002
<i>Milliers de DTS</i>		
Titres de créance	54.411	72.725
Dépôts à échéance fixe	—	105.000
Total	<u>54.411</u>	<u>177.725</u>

Au 30 avril, le revenu des placements était comme suit :

	2003	2002
<i>Milliers de DTS</i>		
Revenu sous forme d'intérêts	4.313	6.990
Gains/(pertes) réalisé(e)s, net	(560)	1.802
Gains/(pertes) non réalisé(e)s, net	93	(1.318)
Total	<u>3.846</u>	<u>7.474</u>

4. Dépôts

Autriche

Le compte administré au nom de l'Autriche a été créé le 27 décembre 1988. La Banque nationale d'Autriche y a effectué deux dépôts (60,0 millions de DTS le 30 décembre 1988 et 50,0 millions de DTS le 10 août 1995), qui doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date où ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Belgique

Le compte administré au nom de la Belgique a été créé le 27 juillet 1988. La Banque nationale de Belgique y a effectué quatre dépôts (30,0 millions de DTS le 29 juillet 1988, 35,0 millions le 30 décembre 1988 et le 30 juin 1989 et 80,0 millions le 29 avril 1994) qui sont assortis d'une

échéance initiale de six mois et reconductibles par le FMI aux mêmes conditions. L'échéance finale de chaque dépôt, reconductions comprises, est fixée à dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Conformément à une disposition ajoutée le 24 juillet 1998, la Banque de Belgique prolongera l'échéance des trois premiers dépôts pour des périodes supplémentaires de six mois sous réserve que l'échéance totale de chaque dépôt ne dépasse pas cinq ans. En sa qualité d'administrateur du compte, le FMI place les dépôts et verse à la Banque nationale de Belgique pour chacun d'eux un intérêt au taux annuel de ½ %. L'écart entre l'intérêt perçu sur les dépôts et l'intérêt acquitté par la Banque nationale de Belgique (net de tous frais dus au FMI) est conservé sur le compte et placé. Au 31 janvier 2001, le Ministère des finances de la Belgique avait autorisé le transfert de 8,2 millions de revenus nets au fonds fiduciaire FRPC-PSTE. Les trois premiers dépôts, d'un montant total de 100 millions de DTS, ont été remboursés en totalité en janvier 2001.

Botswana

Le compte administré au nom du Botswana a été créé le 1^{er} juillet 1994. La Banque du Botswana y a déposé 6,9 millions de DTS. Ce dépôt doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Il est rémunéré au taux de 2 % par an.

Grèce

Le compte administré au nom de la Grèce a été créé le 30 novembre 1988. La Banque de Grèce y a effectué deux dépôts (de 35,0 millions de DTS) les 15 décembre 1988 et 29 avril 1994. Ces dépôts doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date à laquelle ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ils sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Indonésie

Le compte administré au nom de l'Indonésie a été créé le 30 juin 1994. La Banque d'Indonésie y a effectué un dépôt de 25,0 millions de DTS, qui doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Sa rémunération annuelle équivaut au rendement obtenu sur son placement, moins 2 %.

République islamique d'Iran

Le compte administré au nom de la République islamique d'Iran a été créé le 6 juin 1994. La banque centrale de ce pays y a fait cinq dépôts annuels de 1,0 million de DTS chacun. Tous les dépôts seront remboursés au terme des dix années suivant la date du premier dépôt. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

Portugal

Le compte administré au nom du Portugal a été créé le 16 mai 1994 en vue de l'administration des fonds déposés par la Banque du Portugal; celle-ci a fait six dépôts annuels de 2,2 millions de DTS chacun, remboursables en cinq versements annuels égaux entre la sixième année et la dixième année suivant la date à laquelle ils auront été effectués. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

5. Prêts associés du compte spécial du FSD

Le FSD a fourni des ressources additionnelles à l'appui d'accords FRPC. Les fonds relevant d'un prêt associé sont mis à la disposition des pays bénéficiaires une fois qu'un accord bilatéral entre le FSD et ces pays a pris effet. Le FSD place au compte spécial les montants — libellés en DTS — à verser aux pays au titre des prêts associés pour que le FMI les décaisse en même temps que les concours FRPC. Ces prêts sont remboursables en dix versements semestriels égaux à effectuer entre la fin du premier semestre de la sixième année et la fin de la dixième année de la date du décaissement. L'encours des prêts est actuellement rémunéré au taux de ½ % par an.

Les origines et emplois des ressources du compte spécial du FSD aux 30 avril 2003 et 2002 sont comme suit :

	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Origine des ressources		
Transferts (cumulés) du FSD	49.500	49.500
Prêts associés : remboursements (cumulés)	40.500	34.300
Prêts associés : intérêts perçus (cumulés)	1.858	1.783
Prêts associés : intérêts courus	18	28
	<u>91.876</u>	<u>85.611</u>
Emploi des ressources		
Prêts associés	49.500	49.500
Remboursements (cumulés) au FSD	40.500	34.300
Transferts : intérêts versés (cumulés)	1.858	1.783
Transferts : intérêts courus	18	28
	<u>91.876</u>	<u>85.611</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Bilan consolidé
aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	999.948	965.867
Placements (note 3)	316.929	438.524
Intérêts à recevoir	4.180	2.236
Total des actifs	<u>1.321.057</u>	<u>1.406.627</u>
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	601.125	541.787
Intérêts à payer	1.298	1.085
Total des passifs	<u>602.423</u>	<u>542.872</u>
Ressources	718.634	863.755
Total des passifs et des ressources	<u>1.321.057</u>	<u>1.406.627</u>

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	863.755	975.533
Revenu des placements (note 3)	31.821	51.266
Charges d'intérêts	(1.938)	(1.925)
Autres dépenses	(265)	(173)
Recettes d'exploitation	29.618	49.168
Contributions reçues	35.425	73.697
Décassements	(263.130)	(251.532)
Transferts	52.966	16.889
Variations nettes des ressources	(145.121)	(111.778)
Solde à la fin de l'exercice	<u>718.634</u>	<u>863.755</u>

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

Le compte du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire (le fonds fiduciaire FRPC–PPTE) et les comptes connexes sont le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE, le compte général pour les opérations PPTE et le compte administré post-CSC-2. Le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE comprend trois sous-comptes : le sous-compte FRPC–PPTE, le sous-compte FRPC et le sous-compte PPTE. La note 6 présente, sur une base consolidée, le bilan, ainsi que le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacun de ces comptes. Les opérations entre les comptes susmentionnés ne sont pas prises en considération dans la consolidation des bilans, ainsi que des comptes de résultats et états des variations des ressources.

Fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Le fonds fiduciaire FRPC–PPTE, dont le FMI est le fiduciaire, a été créé le 4 février 1997. Son objet est de fournir une aide de balance des paiements aux pays en développement à faible revenu membres du FMI en octroyant à ceux d'entre eux admis à en bénéficier des dons ou des prêts destinés à alléger le fardeau de leur dette extérieure ou en procédant à des opérations de bonification dans le cadre de la FRPC intérimaire. Les ressources du fonds fiduciaire FRPC–PPTE font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

Les opérations du fonds fiduciaire FRPC–PPTE sont effectuées par l'intermédiaire du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et du compte général pour les opérations PPTE.

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Les ressources du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE résultent de dons, d'emprunts ou d'autres types de placements effectués par des contributeurs, de transferts du compte de versements spécial et du compte des ressources générales et du produit net du placement de ressources détenues par le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE.

Les ressources du sous-compte FRPC–PPTE peuvent servir à financer soit des opérations PPTE, soit des opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire, tandis que celles du sous-compte FRPC et du sous-compte PPTE sont affectées, respectivement, à des opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire et à des opérations PPTE. Les ressources du sous-compte FRPC–PPTE utilisées pour financer des opérations PPTE par l'intermédiaire du sous-compte PPTE sont remboursables à ce premier sous-compte et produisent un intérêt dont le taux est égal au rendement moyen des placements au compte de versements spécial.

Le fiduciaire peut utiliser les ressources détenues au compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE pour accorder des

dons ou des prêts aux pays membres qui sont admissibles à une aide au titre de l'initiative PPTE ou pour bonifier les taux applicables dans le cadre d'opérations de la FRPC intérimaire en faveur des pays admissibles.

Compte général pour les opérations PPTE

Le compte général pour les opérations PPTE («compte général») reçoit et administre le produit des dons ou prêts accordés aux pays membres qui sont admissibles à une aide du fonds fiduciaire FRPC–PPTE. Dans le cadre du compte général, les ressources reçues sont administrées dans des sous-comptes créés pour chaque pays membre admissible dès l'approbation des décaissements de ressources du fonds fiduciaire FRPC–PPTE.

Les ressources des sous-comptes du compte général se composent : 1) du produit des décaissements du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE sous forme de dons ou de prêts en faveur des pays membres et 2) du revenu net des placements des ressources de ces sous-comptes.

Les ressources des sous-comptes doivent être utilisées pour régler les obligations au titre de la dette des pays membres envers le FMI, ou les comptes qu'il administre, conformément à l'échéancier convenu entre le fiduciaire et le pays membre pour l'emploi du produit des décaissements FRPC–PPTE.

Compte administré post-CSC-2

Le compte administré post-CSC-2, que le FMI administre au nom de ses membres, a été créé le 8 décembre 1999 afin d'assurer l'administration provisoire des ressources transférées par les membres entre la date d'expiration du deuxième compte spécial conditionnel (CSC-2) et l'emploi définitif de ces ressources.

Les ressources tirées des contributions cumulées des membres au CSC-2, ainsi que la fraction du produit des placements revenant aux membres, seront transférées au fonds fiduciaire FRPC–PPTE ou aux membres, conformément aux instructions données par ces derniers. Les actifs détenus au compte administré post-CSC-2 font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements

de trésorerie du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et des comptes annexes sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du fonds fiduciaire sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous forme de titres de créance et de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif.

Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements de manière à ce que sa composition en monnaies corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais liés aux activités du compte du fonds fiduciaire et des comptes connexes sont encourus et supportés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	287.084	376.817
1-3 ans	29.205	61.707
3-5 ans	640	—
Total	<u>316.929</u>	<u>438.524</u>

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	316.929	225.352
Dépôts à échéance fixe	—	213.172
Total	<u>316.929</u>	<u>438.524</u>

Au 30 avril, le revenu des placements comprenait :

	2003	2002
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	34.682	49.714
Gains/(pertes) réalisé(e)s, net	(2.711)	4.677
Pertes non réalisées, net	(130)	(3.152)
Gains/(pertes) de change, net	(20)	27
Total	<u>31.821</u>	<u>51.266</u>

4. Transferts à recevoir ou à effectuer

Au 30 avril 2003, les transferts à effectuer du sous-compte PPTE au sous-compte FRPC-PPTE au titre de décaissements passés en faveur du compte général dans le cadre de l'initiative PPTE s'élevaient à 796,7 millions de DTS, intérêts inclus (437,0 millions de DTS au 30 avril 2002). Les intérêts payables entre sous-comptes sont éliminés dans le processus de consolidation.

5. Emprunts

Le fiduciaire effectue des emprunts aux conditions dont il est convenu avec les différents prêteurs. Aux 30 avril 2003 et 2002, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0 et 2 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance. Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Exercice clos le 30 avril	
	<i>Milliers de DTS</i>
2004	—
2005	15.000
2006	—
2007	—
2008	19.066
2009 et au-delà	<u>567.059</u>
Total	<u>601.125</u>

Pour l'exercice clos le 30 avril 2003, les emprunts se sont chiffrés à 31 millions de DTS (150 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2002), et il n'y a eu de remboursement (15 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2002). Les montants en devises sont inclus dans les emprunts.

6. Consolidations des bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources

Les bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources de chacun des comptes et sous-comptes du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et des comptes connexes sont présentés ci-dessous :

Bilan consolidé aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003							2002			
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE				Compte général pour les opéra- tions PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé	Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Compte général pour les opéra- tions PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé							
Actifs											
Espèces et quasi-espèces	535.457	3.862	—	539.319	420.606	40.023	999.948	585.756	330.115	49.996	965.867
Placements	302.544	14.385	—	316.929	—	—	316.929	438.524	—	—	438.524
Transferts entre sous-comptes	797.010	—	(797.010)	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts à recevoir	3.303	—	—	3.303	703	174	4.180	944	1.013	279	2.236
Total des actifs	<u>1.638.314</u>	<u>18.247</u>	<u>(797.010)</u>	<u>859.551</u>	<u>421.309</u>	<u>40.197</u>	<u>1.321.057</u>	<u>1.025.224</u>	<u>331.128</u>	<u>50.275</u>	<u>1.406.627</u>
Passifs et ressources											
Emprunts	601.125	—	—	601.125	—	—	601.125	541.787	—	—	541.787
Autres passifs	1.298	—	—	1.298	—	—	1.298	1.085	—	—	1.085
Total des passifs	<u>602.423</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>602.423</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>602.423</u>	<u>542.872</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>542.872</u>
Ressources accumulées	<u>1.035.891</u>	<u>18.247</u>	<u>(797.010)</u>	<u>257.128</u>	<u>421.309</u>	<u>40.197</u>	<u>718.634</u>	<u>482.352</u>	<u>331.128</u>	<u>50.275</u>	<u>863.755</u>
Total des passifs et des ressources	<u>1.638.314</u>	<u>18.247</u>	<u>(797.010)</u>	<u>859.551</u>	<u>421.309</u>	<u>40.197</u>	<u>1.321.057</u>	<u>1.025.224</u>	<u>331.128</u>	<u>50.275</u>	<u>1.406.627</u>

Note 6 (fin)

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003							2002			
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE				Compte général pour les opéra- tions PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé	Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Compte général pour les opéra- tions PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé							
Solde en début d'exercice	904.762	14.591	(437.001)	482.352	331.128	50.275	863.755	538.805	343.410	93.318	975.533
Revenu des placements	37.141	422	—	23.107 ¹	7.758	956	31.821	39.910	9.688	1.668	51.266
Charges d'intérêts	(1.938)	—	(14.456)	(1.938) ¹	—	—	(1.938)	(1.925)	—	—	(1.925)
Autres dépenses	(255)	(10)	—	(265)	—	—	(265)	(173)	—	—	(173)
Revenu/(perte) opérationnel(le)	34.948	412	(14.456)	20.904	7.758	956	29.618	37.812	9.688	1.668	49.168
Contributions reçues	32.181	3.244	—	35.425	—	—	35.425	73.697	—	—	73.697
Dons	—	—	(345.553)	(345.553)	345.553	—	—	(229.562)	229.562	—	—
Décaissements	—	—	—	—	(263.130)	—	(263.130)	—	(251.532)	—	(251.532)
Dons	67.129	3.656	(360.009)	(289.224)	90.181	956	(198.087)	(118.053)	(12.282)	1.668	(128.667)
Transferts	64.000	—	—	64.000	—	(11.034)	52.966	61.600	—	(44.711)	16.889
Variations nettes des ressources	131.129	3.656	(360.009)	(225.224)	90.181	(10.078)	(145.121)	(56.453)	(12.282)	(43.043)	(111.778)
Solde en fin d'exercice	1.035.891	18.247	(797.010)	257.128	421.309	40.197	718.634	482.352	331.128	50.275	863.755

¹Les intérêts payables entre sous-comptes — 14,5 millions de DTS (17,5 millions au 30 avril 2002) — sont éliminés dans la consolidation.

Annexe 1

Compte administré post-CSC-2

Avoirs, intérêts et transferts
pour l'exercice clos le 30 avril 2003*(Milliers de DTS)*

Pays membre	Solde en début d'exercice	Revenus d'intérêts	Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Solde en fin d'exercice
Argentine	5.316	111		5.427
Brésil	10.898	135	(11.033)	—
Estonie, Rép. d'	1	—	(1)	—
Fidji	212	4	—	216
Jordanie	1.117	24	—	1.141
République Dominicaine	984	20	—	1.004
Tonga	28	1	—	29
Trinité-et-Tobago	2.400	50	—	2.450
Vanuatu	48	1	—	49
Venezuela, Rép. bolivarienne du	29.271	610	—	29.881
Total	<u>50.275</u>	<u>956</u>	<u>(11.034)</u>	<u>40.197</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Contributions et transferts
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
<i>Exercice clos le 30 avril 2002</i>				
Afrique du Sud	4.000	—	—	4.000
Algérie	412	—	—	412
Arabie Saoudite	978	—	—	978
Australie	—	—	3.920	3.920
Belgique	2.621	—	—	2.621
Belize	20	—	—	20
Brunéi Darussalam	4	—	—	4
Colombie	13	—	—	13
Croatie, Rép. de	31	—	—	31
Danemark	2.386	—	—	2.386
Émirats arabes unis	353	—	—	353
Estonie, Rép. d'	372	—	—	372
Finlande	322	—	—	322
Gabon	458	—	—	458
Islande	184	—	—	184
Japon	15.441	—	—	15.441
Lettonie, Rép. de	157	—	—	157
Malaisie	478	—	—	478
Mexique	7.982	—	—	7.982
Pays-Bas	—	—	16.347 ¹	16.347
Nigéria	4.314	—	—	4.314
Norvège	2.302	—	—	2.302
Oman	73	—	—	73
Pologne, Rép. de	1.234	—	—	1.234
Saint-Vincent-et-les Grenadines	22	—	—	22
Singapour	249	—	—	249
Suède	5.322	—	—	5.322
Suisse	3.216	—	—	3.216
Thaïlande	350	—	—	350
Tunisie	136	—	—	136
	53.430	—	20.267	73.697
Transferts du compte de versements spécial	61.600	—	—	61.600
	<u>115.030</u>	<u>—</u>	<u>20.267</u>	<u>135.297</u>
<i>Exercice clos le 30 avril 2003</i>				
Afrique du Sud	4.000	—	—	4.000
Belgique	3.625	—	—	3.625
Belize	20	—	—	20
Brésil	11.033	—	—	11.033
Danemark	2.188	—	—	2.188
Estonie, Rép. d'	1	—	—	1
Lettonie, Rép. de	142	—	—	142
Mexique	7.961	—	—	7.961
Pays-Bas	—	3.244	—	3.244
Saint-Vincent-et-les Grenadines	11	—	—	11
Suisse	3.200	—	—	3.200
	32.181	3.244	—	35.425
Transferts du compte de versements spécial	64.000	—	—	64.000
	<u>96.181</u>	<u>3.244</u>	<u>—</u>	<u>99.425</u>

¹Contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

Annexe 3

Compte général pour les opérations PPTE

Dons, intérêts et décaissements
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Solde en début d'exercice	Dons du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Revenus d'intérêts	Décaissements	Solde en fin d'exercice
<i>Exercice clos le 30 avril 2002</i>					
Bénin	802	3.680	50	3.839	693
Bolivie	2.584	44.234	1.090	8.851	39.057
Burkina Faso	14.696	15.240	456	4.644	25.748
Cameroun	431	290	15	—	736
Éthiopie	—	4.036	33	2.212	1.857
Gambie	72	—	2	9	65
Ghana	—	9.913	36	—	9.949
Guinée	2.235	—	30	2.238	27
Guinée-Bissau	391	—	7	393	5
Guyana	18.640	—	465	6.857	12.248
Honduras	—	4.500	46	2.250	2.296
Madagascar	6	1.446	13	—	1.465
Malawi	1.144	—	22	1.143	23
Mali	10.238	5.746	358	6.999	9.343
Mauritanie	5.009	6.960	117	7.640	4.446
Mozambique	63.732	12.519	1.864	17.339	60.776
Niger	437	1.079	15	430	1.101
Ouganda	83.374	1.585	2.287	18.607	68.639
Rwanda	3.708	2.367	79	5.845	309
Sénégal	3.115	3.387	44	3.132	3.414
Sierra Leone	—	23.640	37	9.818	13.859
Tanzanie	13.420	69.715	809	13.332	70.612
Tchad	—	2.850	57	2.067	840
Zambie	119.376	16.375 ¹	1.756	133.887	3.620
	<u>343.410</u>	<u>229.562</u>	<u>9.688</u>	<u>251.532</u>	<u>331.128</u>

Compte général pour les opérations PPTE

Dons, intérêts et décaissements
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Solde en début d'exercice	Dons du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Revenus d'intérêts	Décaissements	Solde en fin d'exercice
<i>Exercice clos le 30 avril 2003</i>					
Bénin	693	12.680	49	3.735	9.687
Bolivie	39.057	—	735	7.746	32.046
Burkina Faso	25.748	1.342	513	6.967	20.636
Cameroun	736	—	11	325	422
Éthiopie	1.857	4.129	34	3.904	2.116
Gambie	65	—	1	26	40
Ghana	9.949	—	95	9.874	170
Guinée	27	2.746	31	1.888	916
Guinée-Bissau	5	—	—	—	5
Guyana	12.248	4.133	253	6.728	9.906
Honduras	2.296	—	13	2.278	31
Madagascar	1.465	2.887	28	2.182	2.198
Malawi	23	—	1	—	24
Mali	9.343	32.038	239	7.645	33.975
Mauritanie	4.446	21.545	366	9.474	16.883
Mozambique	60.776	—	1.087	14.352	47.511
Nicaragua	—	1.888	9	665	1.232
Niger	1.101	1.812	9	1.098	1.824
Ouganda	68.639	—	1.224	16.917	52.946
Rwanda	309	838	8	1.068	87
Sénégal	3.414	—	26	3.413	27
Sierra Leone	13.859	23.640	156	23.560	14.095
Tanzanie	70.612	—	1.235	16.159	55.688
Tchad	840	1.475	29	2.327	17
Zambie	3.620	234.400 ¹	1.606	120.799	118.827
	<u>331.128</u>	<u>345.553</u>	<u>7.758</u>	<u>263.130</u>	<u>421.309</u>

¹Y compris une contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

Annexe 4

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Contributions et transferts cumulés
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Afrique du Sud	12.895	—	—	12.895
Algérie	412	—	—	412
Arabie Saoudite	978	—	—	978
Australie	—	—	17.019	17.019
Autriche	—	—	9.981	9.981
Bangladesh	1.163	—	—	1.163
Barbade	250	—	—	250
Belgique	18.454	—	—	18.454
Belize	100	—	—	100
Brésil	11.033	—	—	11.033
Brunéi Darussalam	4	—	—	4
Cambodge	27	—	—	27
Canada	32.929	—	—	32.929
Chine	13.132	—	—	13.132
Chypre	544	—	—	544
Colombie	13	—	—	13
Corée	10.625	—	—	10.625
Croatie, Rép. de	31	—	—	31
Danemark	13.068	—	—	13.068
Égypte	37	—	—	37
Émirats arabes unis	353	—	—	353
Espagne	16.550	—	—	16.550
Estonie, Rép. d'	372	—	—	372
États-Unis	—	—	221.932	221.932
Finlande	2.583	—	—	2.583
France	55.892	—	—	55.892
Gabon	458	—	—	458
Grèce	2.200	—	—	2.200
Inde	390	—	—	390
Indonésie	124	—	—	124
Irlande	3.937	—	—	3.937
Islande	643	—	—	643
Israël	1.189	—	—	1.189
Italie	43.309	—	—	43.309
Jamaïque	1.800	—	—	1.800
Japon	98.355	—	—	98.355
Koweït	108	—	—	108
Lettonie, Rép. de	568	—	—	568
Luxembourg	488	—	—	488
Malaisie	478	—	—	478
Malte	706	—	—	706
Maroc	49	—	—	49
Maurice	40	—	—	40
Mexique	23.943	—	—	23.943
Nigéria	5.416	—	—	5.416

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Contributions et transferts cumulés
au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Norvège	10.698	—	—	10.698
Nouvelle-Zélande	1.158	—	—	1.158
Oman	73	—	—	73
Pakistan	105	—	—	105
Pays-Bas	—	16.336	16.347 ¹	32.683
Philippines	4.500	—	—	4.500
Pologne, Rép. de	2.112	—	—	2.112
Portugal	4.430	—	—	4.430
République slovaque	2.669	—	—	2.669
Royaume-Uni	23.551	—	33.837	57.388
Russie, Fédération de	10.200	—	—	10.200
Saint-Marin, Rép. de	32	—	—	32
Saint-Vincent-et-les Grenadines	33	—	—	33
Samoa	3	—	—	3
Singapour	249	—	—	249
Slovénie, Rép. de	311	—	—	311
Sri Lanka	12	—	—	12
Suède	5.322	—	—	5.322
Suisse	9.600	—	—	9.600
Swaziland	20	—	—	20
Thaïlande	350	—	—	350
Tunisie	136	—	—	136
Vietnam	10	—	—	10
	<u>451.220</u>	<u>16.336</u>	<u>299.116</u>	<u>766.672</u>
Transferts du compte de versements spécial	351.997	—	—	351.997
Transferts du compte des ressources générales	72.456	—	—	72.456
	<u>424.453</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>424.453</u>
	<u>875.673</u>	<u>16.336</u>	<u>299.116</u>	<u>1.191.125</u>

¹Contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

Autres comptes administrés

Bilan
aux 30 avril 2003 et 2002

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit ¹	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	← (Milliers de dollars EU) →						← (Milliers de DTS) →					
Actifs												
Espèces et quasi-espèces	119.037	117.277	25.031	20.459	14.659	8.484	—	—	2.341	2.290	5.441	587
Intérêts à recevoir	—	—	—	—	—	—	—	—	10	13	—	—
Total des actifs	<u>119.037</u>	<u>117.277</u>	<u>25.031</u>	<u>20.459</u>	<u>14.659</u>	<u>8.484</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2.351</u>	<u>2.303</u>	<u>5.441</u>	<u>587</u>
Ressources												
Total des ressources	<u>119.037</u>	<u>117.277</u>	<u>25.031</u>	<u>20.459</u>	<u>14.659</u>	<u>8.484</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2.351</u>	<u>2.303</u>	<u>5.441</u>	<u>587</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

¹Le compte d'aide d'urgence post-conflit pour les pays admissibles à la FRPC a été établi le 4 mai 2001.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Autres comptes administrés

Compte de résultats et état des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit ¹	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	← (Milliers de dollars EU) →						← (Milliers de DTS) →					
Solde en début d'exercice	117.277	114.184	20.459	14.580	8.484	4.539	—	—	2.303	2.343	587	—
Revenu des placements	1.760	3.093	227	298	142	129	—	33	48	63	103	—
Contributions reçues	—	—	25.508	24.965	14.834	8.411	40	329.154	—	—	5.409	1.360
Paiements aux bénéficiaires et en leur faveur	—	—	(21.163)	(19.384)	(8.801)	(4.595)	(40)	(329.187)	—	—	(658)	(773)
Revenu net	1.760	3.093	4.572	5.879	6.175	3.945	—	—	48	63	4.854	587
Transferts au compte de versements spécial (note 4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(103)	—	—
Variations nettes des ressources	1.760	3.093	4.572	5.879	6.175	3.945	—	—	48	(40)	4.854	587
Solde en fin d'exercice	119.037	117.277	25.031	20.459	14.659	8.484	—	—	2.351	2.303	5.441	587

Les notes font partie intégrante des états financiers.

¹Le compte d'aide d'urgence post-conflit pour les pays admissibles à la FRPC a été établi le 4 mai 2001.

Autres comptes administrés

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes spéciaux afin d'administrer des contributions qui lui sont versées ou de fournir des services financiers ou techniques conformément à ses buts. Les ressources de chaque compte ou sous-compte font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration d'autres comptes.

Compte administré au nom du Japon

À la demande du Japon, le FMI a créé le 3 mars 1989 un compte pour administrer les ressources fournies par le Japon, ou par d'autres pays avec l'accord du Japon, dans le but d'aider certains pays membres ayant des impayés envers le FMI. Les ressources de ce compte doivent être décaissées selon les montants et au profit des membres indiqués par le Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

À la demande du Japon, le FMI avait créé le 19 mars 1990 le compte d'assistance technique administré au nom du Japon pour administrer des contributions faites par ce pays aux fins de financer des opérations d'assistance technique au profit des pays membres. Ce compte a été modifié le 21 juillet 1997 de façon à couvrir l'administration de ressources fournies par ce pays à l'appui du Bureau régional Asie et Pacifique et s'appelle depuis lors compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI. Les ressources de ce compte destinées à des opérations d'assistance technique (octroi de bourses notamment) sont utilisées avec l'approbation du Japon. Les ressources destinées au Bureau régional sont utilisées conformément aux modalités convenues entre le Japon et le FMI pour financer certaines activités du FMI dans la région Asie-Pacifique par l'intermédiaire de ce Bureau. Il est possible en outre de transférer des ressources de ce compte au compte des ressources générales du FMI en remboursement de dépenses effectuées par le FMI pour le Bureau ou dans le cadre de certains projets d'assistance technique.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI a créé le 3 avril 1995 le compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (le «compte-cadre») pour recevoir et administrer des contributions qui servent à financer des opérations d'assistance technique conformes à ses buts. Le financement de ces activités est assuré par l'intermédiaire de sous-comptes du compte-cadre.

Les ressources doivent être employées conformément aux dispositions convenues par écrit entre le contributeur et le Directeur général. Il est également possible d'effectuer des décaissements du compte-cadre au profit du compte des ressources générales afin de rembourser le FMI des coûts encourus pour des activités d'assistance technique financées par le compte-cadre.

Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur

Ce sous-compte a été créé le 6 juin 1995 à la demande du Japon, pour financer les études ou la formation macroécono-

miques ou connexes de ressortissants des pays membres dans des universités ou des institutions données. Le programme de bourses vise plus particulièrement les ressortissants des pays asiatiques, y compris le Japon.

Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique

Ce sous-compte a été créé le 20 décembre 1995 à la demande du Rwanda afin de financer l'assistance technique nécessaire au rétablissement et au renforcement des capacités de gestion macroéconomique de ce pays.

Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques

Ce sous-compte a été créé le 5 juin 1996 à la demande de l'Australie pour financer les études et la formation dans le domaine macroéconomique de fonctionnaires ou d'agents des banques centrales en vue de leur donner les moyens d'aider leur pays à parvenir à une croissance et un développement durables. Le programme porte principalement sur la formation de ressortissants des pays asiatiques.

Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 août 1996 à la demande de la Suisse pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou d'une formation en gestion macroéconomique.

France — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 30 septembre 1996 à la demande de la France pour cofinancer des activités de formation économique à l'intention de ressortissants de certains pays.

Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 août 1998 à la demande du Danemark pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou les réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant.

Australie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 7 mars 2000 à la demande de l'Australie pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils sur la conception de l'action à mener ou des réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant, ainsi que pour assurer une formation en matière de formulation et d'application des politiques macroéconomique et financière.

Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 juillet 2000 à la demande des Pays-Bas pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

*Royaume-Uni, Department for International Development
— Sous-compte pour l'assistance technique*

Ce sous-compte a été créé le 22 juin 2001 à la demande du Royaume-Uni pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Italie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 16 novembre 2001 à la demande de l'Italie pour financer des projets visant à renforcer la capacité de certains pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de normes et codes dans les domaines budgétaire, financier et statistique, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique

Ce sous-compte a été créé le 22 mai 2002 à la demande de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour financer les activités du Centre d'assistance technique financière du Pacifique. Ce centre cherche à renforcer la capacité des pays des îles et territoires du Pacifique à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire, financier et statistique, y compris des programmes de formation et d'activité ayant pour effet de consolider le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique

Ce sous-compte a été créé le 9 août 2002 à la demande de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède pour financer les activités des Centres régionaux d'assistance technique en Afrique. Ces centres ont pour but d'étayer le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les pays africains subsahariens en rendant ceux-ci mieux à même d'assurer une gestion macroéconomique saine, d'établir des institutions budgétaires et des systèmes financiers solides, et de recueillir et diffuser en temps opportun des données économiques exactes, en particulier de mettre en œuvre des programmes de formation et d'activité ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces domaines fondamentaux.

Ce sous-compte est financé par les contributions des gouvernements des pays susmentionnés, ainsi que d'autres gouvernements ou organismes officiels, dont la Fédération de Russie, le Luxembourg et la Chine, qui sont parvenus à une entente avec le FMI après la création du sous-compte.

Suède — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 novembre 2002 à la demande de la Suède pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et appliquer des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier, ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Compte administré au nom de l'Espagne

À la demande de l'Espagne, le FMI a créé, le 20 mars 2001, un compte sur lequel seront versés ou tirés, à concurrence de 1 milliard de dollars, des fonds provenant des contributions de ce pays en faveur de l'Argentine. Les ressources de ce compte seront utilisées en vue d'aider l'Argentine à mettre en œuvre le programme d'ajustement appuyé par le FMI dans le cadre de l'accord de confirmation approuvé en sa faveur le 10 mars 2000 et dont le montant a été majoré le 12 janvier 2001.

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Le compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire administré par le FMI a été créé en décembre 1980. Son objet est d'aider les pays membres en développement à faible revenu à faire face au coût de l'utilisation des ressources mises à leur disposition par l'intermédiaire de ce mécanisme ou en vertu de la politique d'utilisation exceptionnelle des ressources. Tous les rachats exigibles au titre de ces dispositifs devaient être achevés au 31 janvier 1991. Les derniers paiements de bonification ont été approuvés en juillet 1991. Cependant, deux pays membres (le Libéria et le Soudan) en retard dans le règlement de commissions conservent leur droit de bénéficier des bonifications approuvées antérieurement (2,2 millions de DTS) une fois réglés les impayés à ce titre; en conséquence, le compte reste ouvert et les montants destinés à ces pays y sont maintenus jusqu'au règlement de ces commissions.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit qui sont admissibles à la FRPC a été créé en mai 2001 aux fins de l'administration des contributions apportées en vue de fournir à ces pays un soutien à leurs efforts d'ajustement. Ces contributions serviront à financer des dons aux pays membres admissibles à la FRPC qui ont effectué des achats au compte des ressources générales au titre de l'assistance d'urgence après un conflit, sous la forme d'une bonification du taux de base des commissions sur ces achats, qui sera ainsi abaissé à 0,5 % par an. Il sera procédé à une péréquation de la bonification en faveur de chaque pays membre admissible si les ressources sont insuffisantes pour ramener le taux de base des commissions à 0,5 %.

Fonds fiduciaire

Le FMI est non seulement le fiduciaire des comptes susmentionnés, mais aussi le mandataire du fonds fiduciaire, qui est en cours de liquidation. Ce fonds a été créé en 1976 en vue d'apporter une aide concessionnelle de balance des paiements aux pays membres remplissant les conditions requises pour en bénéficier.

En 1980, le FMI, agissant en qualité de mandataire, a décidé d'arrêter les opérations du fonds fiduciaire au 30 avril 1981, une fois les derniers décaissements de prêts effectués. Depuis lors, les activités du fonds fiduciaire se limitent à sa liquidation. Aux 30 avril 2003 et 2002, le fonds fiduciaire avait pour seuls actifs des prêts à recevoir d'un montant de 88,6 millions de DTS. Le fonds fiduciaire détient un montant de ressources qui est égal au total de ses prêts et sert à résorber toute perte éventuelle. Tous les intérêts sont comptabilisés comme recettes différées. Les entrées de fonds au titre de ces prêts sont à transférer au compte de versements spécial.

Les impayés au titre des prêts, intérêts et commissions au 30 avril 2003 étaient comme suit :

Pays membre	Prêts	Intérêts et commissions spéciales	Total	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>				
Libéria	22,9	7,2	30,1	Juin 1985
Somalie	6,5	1,4	7,9	Juillet 1987
Soudan	59,2	19,3	78,5	Juin 1985
Total	<u>88,6</u>	<u>27,9</u>	<u>116,5</u>	

2. Règles et méthode comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers des autres comptes administrés sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail ci-après.

La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas l'état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements de trésorerie des autres comptes administrés sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Unité de compte

Compte administré au nom du Japon, compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique et compte administré au nom de l'Espagne

Ces comptes sont tenus en dollars. Toutes les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes, y compris les transferts, sont libellées en dollars, à l'exception de celles qui concernent le Bureau régional Asie et Pacifique, qui sont libellées en yen, ou des transactions dans les monnaies convenues entre le Japon et le FMI. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en dollars dès réception des fonds.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, fonds fiduciaire et compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Ces comptes sont tenus en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes sont libellées en DTS. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en DTS dès réception des fonds.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur

Les paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur sont comptabilisés lorsque les conditions spécifiées dans les accords respectifs sont remplies.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités des autres comptes administrés et du fonds fiduciaire sont réglés par le compte des ressources générales du FMI. Pour rembourser en partie le FMI des frais causés par l'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique, un montant égal à 13 % des frais financés par ces comptes est transféré de ceux-ci au FMI. Un montant de 40.000 dollars par an est versé au FMI par le compte administré au nom de l'Espagne en règlement des frais d'administration encourus. Au 30 avril 2003, les frais d'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI se chiffraient à 2,1 millions de dollars (2,1 millions au 30 avril 2002), et ceux du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique à 1,0 million de dollars (0,5 million de dollars au 30 avril 2002). Ces montants sont inclus dans les paiements aux bénéficiaires ou

en leur faveur dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

3. Contributions et décaissements cumulés

Les contributions à ces comptes administrés et les décaissements de ces comptes sont comme suit :

Compte	30 avril 2003		30 avril 2002	
	Contributions cumulées	Décaissements cumulés ¹	Contributions cumulées	Décaissements cumulés ¹
<i>Millions de dollars EU</i>				
<i>Compte administré au nom du Japon</i>	135,2	72,5	135,2	72,5
<i>Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI</i>	204,1	186,3	178,5	165,1
Assistance technique	184,4	169,8	162,8	150,5
Bourses	13,0	11,2	10,3	9,3
Bureau régional Asie et Pacifique	6,7	5,3	5,4	5,3
<i>Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique</i>	42,1	28,7	27,3	20,0
Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur	10,2	8,8	8,7	7,2
Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique	1,5	1,6	1,5	1,6
Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques	2,2	2,2	2,0	1,9
Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique	9,5	8,1	8,3	6,6
France — Sous-compte pour l'assistance technique	0,8	0,5	0,7	0,5
Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique	2,7	1,1	0,5	0,5
Australie — Sous-compte pour l'assistance technique	0,3	—	0,3	—
Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique	2,6	2,0	1,8	1,1
Royaume-Uni, DFID — Sous-compte pour l'assistance technique	3,4	2,9	1,7	0,6
Italie — Sous-compte pour l'assistance technique	1,8	0,1	1,8	—
Sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique	1,1	0,8	—	—
Sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique	4,9	0,6	—	—
Suède — Sous-compte pour l'assistance technique	1,1	—	—	—
<i>Compte administré au nom de l'Espagne</i>	835,5	835,6	835,5	835,6
<i>Millions de DTS</i>				
<i>Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit</i>	6,8	1,4	1,4	0,8

¹Les décaissements ont été financés à l'aide des contributions versées sur ces comptes ainsi que des intérêts payés sur ces contributions.

4. Transferts de ressources

Les ressources du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire qui dépassent les bonifications restant à payer sont transférées au compte de versements spécial. Au 30 avril 2003 (comme au 30 avril 2002), les bonifications non payées au Libéria et au Soudan, qui représentaient 2,2 millions de DTS, étaient détenues au compte en attendant que ces deux pays membres règlent leurs commissions impayées.

5. Clôture des comptes

Compte administré au nom du Japon

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas tout excédent doit être restitué au Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas son excédent éventuel, déduction faite des engagements au titre des projets d'assistance technique ou envers le Bureau régional Asie et Pacifique, doit être restitué au Japon.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI peut clore à tout moment le compte-cadre ou ses sous-comptes. La clôture du compte-cadre entraîne celle des sous-comptes. Les sous-comptes peuvent aussi être clos par leur contributeur. La clôture prend effet à la date à laquelle le FMI ou le contributeur reçoit l'avis de clôture. Les excédents éventuels, déduction faite des sommes nécessaires pour régler les obligations et engagements nés des activités financées, sont restitués aux contributeurs.

Compte administré au nom de l'Espagne

Le compte sera clos lorsque l'Argentine aura remboursé toutes les ressources accordées, ou à une date antérieure fixée d'un commun accord par l'Espagne et le FMI. Tout montant subsistant à ce compte au moment de sa clôture sera restitué à l'Espagne.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le FMI peut clore à tout moment le compte. Tout solde restant après règlement de l'encours des obligations au moment de la clôture sera restitué aux bailleurs de fonds en proportion de leurs contributions.

Abréviations

AFRITAC	Centres régionaux d'assistance technique en Afrique	GCMC	Groupe consultatif des marchés de capitaux
AGE	Accords généraux d'emprunt	IDA	Association internationale de développement
AIPS	Analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale	IDE	Investissement direct étranger
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
BAfD	Banque africaine de développement	LCP	Ligne de crédit préventive
BAfD	Banque asiatique de développement	MCE	Mécanisme de change européen (du SME)
BCCO	Banque centrale des Caraïbes orientales	MEDC	Mécanisme élargi de crédit
BCE	Banque centrale européenne	MFS	Mécanisme de financement supplémentaire
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
BID	Banque interaméricaine de développement	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
BIE	Bureau indépendant d'évaluation (FMI)	NIP	Note d'information au public
BRI	Banque des règlements internationaux	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
CAC	Clause d'action collective	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CARTAC	Centre régional d'assistance technique des Caraïbes	ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
CEAP	Coopération économique Asie-Pacifique	OIT	Organisation internationale du travail
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	OMC	Organisation mondiale du commerce
CEI	Communauté des États indépendants	ONU	Nations Unies
CEI-7	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	PAC	Politique agricole commune (de l'UE)
CET	Capacité d'engagement à terme	PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
CMFI	Comité monétaire et financier international	PFTAC	Centre d'assistance technique financière du Pacifique
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale	PIB	Produit intérieur brut
CRG	Compte des ressources générales	PNB	Produit national brut
CSC-1	Premier compte spécial conditionnel	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CSC-2	Deuxième compte spécial conditionnel	PPTE	Pays pauvres très endettés
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	PSC	Pacte de stabilité et de croissance (de l'UE)
DTS	Droit de tirage spécial	RONC	Rapport sur l'observation des normes et codes
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies	SFI	Société financière internationale
Écu	Unité monétaire européenne	SGDD	Système général de diffusion des données
ESSF	Évaluation de la stabilité du secteur financier	SME	Système monétaire européen
FAS	Facilité d'ajustement structurel	S&P	Standard and Poor's
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée	SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
FFC	Facilité de financement compensatoire	TAND	Tableau d'affichage des normes de diffusion des données
FMA	Fonds monétaire arabe	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	UE	Union européenne
FRS	Facilité de réserve supplémentaire	UEM	Union économique et monétaire
FSF	Forum de stabilité financière	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
FTS	Facilité pour la transformation systémique	VAN	Valeur actualisée nette
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux	VIH/sida	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
GAFIC	Groupe d'action financière des Caraïbes		